

CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2010

PROCES-VERBAL

L'an deux mille dix, le trente novembre à vingt heures trente, le Conseil municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire le 24 novembre 2010, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de M. Frédéric BERNARD, Maire.

ETAIENT PRESENTS : Mme VINAY Mme DRACOULI Mme AUBIN M.HEDRICH M. LOBJEOIS Mme METZGER M. ALLAOUCHICHE Mme CHIGNAC M. DUQUESNE M. RABEH Mme COULON M. PASQUIER Mme RODDIER M. MARY Mme MERLIER Mme SKAJENNIKOFF M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS Mme BERKANI M. MOREAU Mme BAS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ M. MARIETTE M. MEHAY M. CARVALHO Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER M. DEBUS.

ONT DONNE POUVOIR : M. BOUZNADA à Mme VINAY Mme PENSIVY à M. BERNARD Melle EL MASAUDI à M. MONNIER.

ABSENT : M. BLOCH.

SECRETAIRE : Mme VINAY.

Les membres présents forment la majorité des membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente huit.

Monsieur le Maire procède à l'appel nominal. Le quorum étant atteint, il déclare la séance du Conseil municipal du 30 novembre 2010 ouverte.

Le Maire :

Mes chers collègues, avant l'examen des délibérations inscrites à l'ordre du jour, je souhaite vous informer que j'ai reçu deux demandes d'interventions émanant, l'une du groupe MODEM, l'autre de Monsieur DEBUS. Conformément à l'article 5 de notre règlement intérieur, l'examen de ces questions se fera en fin de séance, à l'issue de l'ordre du jour officiel.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2010.

Le Maire donne la parole à **Mme XOLIN :**

Il s'agit simplement de demander une rectification puisque mon nom est mentionné parmi les votants alors que j'étais malheureusement absente. J'en profite pour vous présenter mes excuses. Cette absence étant tout à fait de dernier moment et imprévue, je n'avais pas pu prévenir. Mais, n'étant pas là, je souhaiterais que mon nom n'apparaisse pas parmi les noms des votants. Merci.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS :**

A la page 5, il me semble qu'il y a un petit oubli, notamment de ce que vous aviez dit, Monsieur le Maire, puisqu'il manque apparemment votre dernière intervention me concernant. Il me semble bien que vous aviez dit effectivement que je verrai prochainement ce que je devais voir. Cela ne figure pas effectivement sur le procès-verbal.

Le Maire :

C'est enregistré. Ce que j'ai dit a été enregistré.

M. DEBUS :

Mais cela n'y figure pas.

Le Maire :

Oui mais cela a été enregistré.

M. DEBUS :

Je fais quand même la remarque.

Le Maire :

OK.

M. DEBUS :

Sinon, on peut réécouter la bande, s'il le faut, mais il me semble bien que vous avez ...

Le Maire :

On peut tout faire mais, en général, les agents qui travaillent quand même prennent mot pour mot tout ce qu'ils entendent dans la bande.

M. DEBUS :

Je veux bien mais il me semble quand même effectivement que ce point-là a été oublié.

Le Maire :

Vous avez une bonne mémoire. C'est bien.

Aucune autre observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 30 septembre 2010 est adopté à l'unanimité, en tenant compte des remarques formulées par Madame XOLIN et Monsieur DEBUS.

S'agissant de la remarque formulée par Madame XOLIN, les résultats des votes relatifs aux délibérations n° 12, 22, 24, 25, 27 et 30 du Conseil municipal du 30 septembre 2010, sont donc les suivants :

12°/ MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 24 SEPTEMBRE 2009 PORTANT REMUNERATION DES AGENTS HORAIRES DES ACCUEILS DE LOISIRS (ANIMATEURS DIPLOMES, STAGIAIRES, NON DIPLOMES), SURVEILLANTS DE CANTINE ET AGENTS DE RESTAURATION

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 8 abstentions :
Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH M. BIHANNIC
Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI.**

22°/ MODIFICATION DE LA REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT PAYANT SUR LA VOIRIE DANS LE CENTRE VILLE

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 14 abstentions :
M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ
M. MARIETTE Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH
M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI
M. DEBUS.**

24°/ AUTORISATION DE DEPOSER UN DOSSIER DE SECURITE D'UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP) CONCERNANT LE LOCAL « PROJET LA COUDRAIE », 2, AVENUE DE LA COUDRAIE, A POISSY

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 8 voix contre : Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI.

25°/ PROTOCOLE D'ENGAGEMENTS RELATIF AUX TRANSACTIONS FONCIERES DANS LE CADRE DU PROJET DE RENOVATION URBAINE DE LA COUDRAIE

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS, et 8 voix contre : Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI.

27°/ PROTOCOLE D'ACCORD RELATIF A LA GESTION URBAINE TRANSITOIRE DU QUARTIER DE LA COUDRAIE

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS, et 8 voix contre : Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI.

30°/ DESIGNATION D'UN REPRESENTANT DU CONSEIL MUNICIPAL AU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA REGIE CHARGEE DE L'EXPLOITATION DU THEATRE

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des votants, moins 9 non participation au vote : Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE M. BLOCH M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI M. DEBUS.

Suite à la remarque formulée par Monsieur DEBUS, il a été procédé à une nouvelle écoute des propos mentionnés en page 5 du procès-verbal de la réunion du Conseil municipal du 30 septembre 2010. Elle a permis de constater que ces propos ont été transcrits dans leur intégralité.

Les propos mentionnés dans les procès-verbaux des séances du Conseil municipal sont ceux enregistrés. Ceux tenus sans micro ne sont pas transcrits. Il est donc important que les membres du Conseil municipal qui souhaitent faire des interventions utilisent leur micro lors de chaque prise de parole.

Un tableau récapitulatif des décisions prises par Monsieur le Maire du 23 septembre 2010 au 22 novembre 2010 en vertu de la délégation donnée par le Conseil municipal (délibérations n° 3 et 4 du 4 avril 2008, n° 3 et 4 du 29 mai 2008 et n° 21 du 14 mai 2009 - articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales) est joint à la convocation.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Je voudrais intervenir sur l'une de ces décisions. Je n'ai pas pour habitude d'intervenir à propos des dossiers, surtout lorsque ceux-ci sont traités devant les tribunaux, quelle que soit la nature de ces tribunaux. Mais j'ai été surpris par une décision en date du 15/11/2010 concernant Monsieur PLOUZE. C'est pour cela que j'aurais aimé de votre part quelques éclaircissements. Il m'avait semblé que Pierre PLOUZE, à l'issue de son licenciement, avait fait appel, lui, de cette décision devant le tribunal administratif. A priori, le tribunal lui avait donné raison, d'où sa réintégration au sein du service de communication. A partir de là, je pensais que le dossier était clos. Je m'aperçois qu'il y a une nouvelle affaire en justice puisque la Ville fait recours contre Monsieur PLOUZE. Il y a quelque chose qui m'échappe. C'était la question que je voulais vous poser.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Sur ce point-là, je voudrais aussi avoir effectivement des éclaircissements. J'ai aussi une intervention sur votre décision en date du 11 octobre concernant l'attribution d'un appartement à titre exceptionnel à une personne. La même décision a été vue au mois de décembre l'année dernière. J'aurais aussi souhaité avoir les critères retenus pour cette personne.

Le Maire :

Sur la décision du 11 octobre ?

M. DEBUS :

Il y en a deux. C'est la deuxième du 11 octobre. Effectivement, on retrouve le fameux Monsieur SHEEHAN. C'est purement et simplement une réédition de la décision qui avait déjà été prise en 2009 visiblement. Encore une fois, quels sont les critères d'attribution d'un logement particulier à ce monsieur, d'autant plus (sauf erreur de ma part) qu'il a trouvé visiblement une bonne situation puisqu'il travaille au cabinet du Maire d'Achères (semblerait-il) ?

Le Maire :

Je vais déjà vous répondre sur Monsieur PLOUZE. D'habitude, par principe, je ne souhaite pas que l'on parle (c'est déjà arrivé la dernière fois) des agents territoriaux dans cette assemblée. Cela me paraît plutôt logique, respectueux. Il y a une action en justice contre Monsieur PLOUZE car il a attaqué en référé pour provision, pour le paiement de son indemnité différentielle et pour préjudice moral. Voilà. Donc, la Ville se défend à ce niveau-là.

Quant à Monsieur SHEEHAN qui travaille effectivement à la Ville d'Achères, je vous ai déjà répondu la dernière fois. Je vous fais la même réponse. Ce monsieur avait des difficultés personnelles. Il a été logé. Il doit retrouver un autre logement. Vous savez comme moi qu'il y a des difficultés pour les logements. Il paye son loyer. Il n'est pas logé gratuitement. Ce n'est pas un passe-droit. Voilà. C'est tout ce que je peux vous répondre.

1°/ SIGNATURE DE CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR UNE DUREE DE TROIS ANS AVEC LES TREIZE ASSOCIATIONS CI-APRES RECEVANT UNE SUBVENTION SUPERIEURE A 23.000 EUROS

Le Maire donne la parole à **Mme VINAY** :

Merci, Monsieur le Maire. Comme la loi nous le permet, nous avons en 2009 prolongé d'un an les conventions d'objectifs et de moyens signées en décembre 2006. Nous avons ainsi pris le temps d'élaborer avec les associations ces conventions qui nous lient pour trois ans. Ce travail s'est fait en concertation entre l' élu concerné et les associations. Les services municipaux ont préparé la base légale des conventions, travail fructueux qui a permis de réfléchir ensemble sur la façon de satisfaire au mieux nos concitoyens qui, au travers de la richesse du monde associatif, peuvent ainsi se distraire, faire du sport, se cultiver et se rencontrer. C'est pourquoi je vous demanderais, mes chers collègues, de voter cette délibération.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Monsieur le Maire, merci. Petite question technique : cette délibération est-elle une et on la vote pour toutes les conventions ou vote-t-on pour chacune des conventions ?

Le Maire :

La première acte la signature des conventions d'objectifs et de moyens. Après, on vote pour chaque association puisqu'il y a des représentants dans ces lieux qui ne peuvent pas voter. Voilà.

M. RAYNAL :

Alors, pourquoi cette précision ? Parce que nous n'avons rien contre les conventions d'objectifs que la Ville passe avec ces associations pour lesquelles le montant de la subvention est effectivement supérieur aux 23.000 euros.

Par contre, par rapport à la dernière association de la liste, j'avoue que j'ai quelques petits scrupules et que mon groupe partage ces scrupules. Plus que des scrupules, c'est en fait un manque d'informations. Si j'en lis un certain nombre d'échos dans la presse depuis maintenant de nombreuses semaines (je pourrais dire de nombreux mois), même s'il ne faut pas toujours accorder du crédit à ce que nous pouvons lire dans les journaux mais tout de même, si j'en réfère à ce que nous avons déjà entendu autour de cette même table, parfois même émanant de certains de vos collègues issus de votre groupe majoritaire, je me pose un certain nombre de questions. Et tant que je n'ai pas de réponses claires à ces questions sur la sérénité de la vie de cette association sur le plan financier ... Pourquoi votre collègue, le Maire de Carrières-sous-Poissy, a-t-il démissionné de son poste de trésorier au sein du Conseil d'administration ? Vous êtes vous-même le président de cette association. Nous aimerions y voir clair. Je n'ai pas été convaincu par la déclaration de madame la directrice dans un article récent du Courrier des Yvelines (pour citer la référence à laquelle je fais allusion). Il nous manque quand même un certain nombre d'informations. Nous n'y voyons pas forcément très clair. Nous avons entendu parler d'un audit qui devait être fait par le Conseil Régional. Je ne sais pas où cela en est, s'il a été missionné ou si vous en avez, vous, des conclusions ? Lorsque ces doutes seront levés, nous pourrions voir à voter cette délibération. Dans le cas contraire, autant nous voterons les autres conventions, autant nous nous abstiendrons pour celle-là.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Dans la foulée, je vais m'abstenir pour cette délibération car, effectivement, il y a aussi un manque clair d'informations sur la situation financière de cette association. On avait déjà fait remarquer l'an dernier que la subvention était passée de 100.000 à 150.000 euros, ce qui avait sûrement effectivement son intérêt. Je note quand même au passage qu'il s'agit de 50 % de subvention en plus. On ne va pas au-delà cette année (pour 2010). Mais toujours est-il qu'un éclaircissement méritait d'être fait par un audit. J'avais demandé la dernière fois que cela soit fait par la Cour des Comptes. J'ai également bien sûr sollicité Madame la Préfète qui n'est plus à son poste puisqu'elle a été mutée en Bourgogne, me semble-t-il. Pour l'instant, elle est toujours là mais ...

L'autre remarque concerne bien sûr des associations. Il y a encore une fois tout le souci de transparence des critères d'attribution desdites subventions qui sont effectivement dans un certain flou et l'éclairage qui aurait dû m'être apporté ne l'a pas été, en tout cas pas de manière très très claire. Le fait de signer une convention fait peut-être partie effectivement des critères d'attribution. C'est une remarque.

Le Maire donne la parole à **M. BERTRAND** :

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames, messieurs, comme je vous le disais tout à l'heure, nous avons préparé une petite phrase que nous vous lirons à plusieurs reprises. Je vous la lis. Concernant ces conventions, nous nous abstiendrons sur les treize premières et nous voterons contre la quatorzième (celle de la Mission Locale). Je ne vais pas faire une redite sur la Mission Locale. Vous connaissez notre point de vue. Nous avons soulevé pas mal de problèmes sur cette Mission Locale depuis un an. Donc, nous ne pouvons pas voter pour ni s'abstenir. Nous votons forcément contre aujourd'hui. Le petit texte que je vais vous lire est valable pour les treize premières délibérations et pour d'autres dont nous vous parlerons après : Monsieur le Maire, en tant que membres du groupe majoritaire, nous n'avons pas été conviés aux réunions de préparation, d'étude et de travail pour la mise en place de cette délibération. Vous comprendrez donc qu'il ne nous est pas possible de la voter. Le groupe MODEM s'abstiendra.

Le Maire :

Je vais vous répondre. Ensuite, nous les prendrons une par une. En me rasant ce matin, je savais bien que vous alliez me poser la question sur la Mission Locale.

La Mission Locale a un Conseil d'administration, lequel a voté le budget. Il a absolument tout voté. A moins d'une stratégie politique (il y en a certainement une), je ne vois pas où est le problème. J'ai rencontré Madame la Préfète, Monsieur le Sous-Préfet et le Directeur du Travail et leur ai demandé de diligenter rapidement une mission. Vous appelez cela audit. Moi, je parle de mission de conseil et d'évaluation pour pouvoir mettre un terme à ces manipulations multiples qui passent dans la presse et qui voudraient faire croire que la Mission Locale fait des choses interdites. La Mission Locale de Poissy s'occupe avant tout des jeunes. Elle est importante pour s'en occuper. Je pense donc qu'il faut sortir de cette situation. Un jour, vous aurez bien sûr le résultat de cette mission de conseil. Je pourrai vous la transmettre. Cela vous rassurera. Un Conseil d'administration de la Mission Locale est réuni. Il y a un certain nombre de choses à mettre à plat. Je rappelle juste à Monsieur DEBUS que la Mission Locale avait 150.000 euros en 2009. En 2010, elle a 150.000 euros. En 2008, elle avait 108.000 euros. Cette augmentation a été expliquée, nécessaire. Regardez ce qui a été dit à l'époque dans les Conseils municipaux.

M. DEBUS :

Monsieur le Maire (si je peux me permettre), sur le côté politique, je note quand même effectivement que le trésorier qui a démissionné est Monsieur Eddy AÏT (a priori PS - PRG). Donc, si vous y voyez un attentat politique ...

Le Maire :

Vous commettez là une erreur.

M. DEBUS :

J'ai un peu de mal à le voir.

Le Maire :

Vous commettez une erreur. Je l'ai déjà dit. Je vais le répéter. Nous pourrions en parler régulièrement. Monsieur Eddy AÏT, en tant que trésorier, n'est jamais venu à la Mission Locale. Donc, il a démissionné certainement parce qu'il n'avait pas envie de venir. C'est tout. Ce n'est pas plus important que cela. Nous pouvons faire importance d'un certain nombre de choses mais pas d'autres. Monsieur Eddy AÏT est de la Ville de Carrières située à côté. Nombre de maires au Conseil d'administration auraient pu faire les mêmes remarques que les siennes (des maires de droite comme des maires de gauche). Ils n'ont pas fait les mêmes remarques. Donc, si c'est une stratégie de Monsieur Eddy AÏT ... Il peut le faire mais je ne vais pas passer ma vie à m'inquiéter là-dessus. Il m'importe que la Mission Locale apporte du travail pour les jeunes et fasse son métier. Le reste, à côté ... Il faut qu'elle soit contrôlée légitimement comme tout service public et qu'elle rende des comptes justes. Moi, en tant que président, je dois assurer cela. Cela, je l'assure. Le contrôle des comptes est fait par un commissaire aux comptes et mis en place par un expert comptable. Les choses mal faites devront être condamnées. Si, effectivement, on arrive à me prouver qu'il y a des malversations, la directrice de la Mission Locale sera légitimement mise aux prud'hommes, condamnée. Je n'ai pas d'état d'âme à ce niveau-là. Donc, les manipulations qui tendent à envoyer à la presse systématiquement des choses de la Mission Locale et des sous-entendus sont claires. Mais ce n'est pas cela qui résout le problème des jeunes Pisciçais qui ont besoin de trouver un emploi et du travail.

Monsieur le Maire rappelle que les élus membres du Conseil d'administration des associations subventionnées ne peuvent pas prendre part au vote.

1°/ SIGNATURE DE CONVENTIONS D'OBJECTIFS ET DE MOYENS POUR UNE DUREE DE TROIS ANS AVEC LES TREIZE ASSOCIATIONS CI-APRES RECEVANT UNE SUBVENTION SUPERIEURE A 23.000 EUROS

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 5 abstentions :
M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ
M. MARIETTE.**

2°/ COMITE DES ŒUVRES SOCIALES

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 5 abstentions :
M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ
M. MARIETTE.**

3°/ ASSOCIATION SPORTIVE POISSY FOOTBALL

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 5 abstentions :
M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ
M. MARIETTE.**

4°/ ASSOCIATION SPORTIVE POISSY HANDBALL

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 5 abstentions :
M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ
M. MARIETTE.**

5°/ POISSY BASKET ASSOCIATION

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 5 abstentions :
M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ
M. MARIETTE.**

6°/ JUDO / JU-JITSU DE POISSY

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 5 abstentions :
M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ
M. MARIETTE.**

7°/ MAISONS-LAFFITTE / SAINT-GERMAIN / POISSY RUGBYVELINES

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 5 abstentions :
M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ
M. MARIETTE.**

8°/ POISSY TRIATHLON

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 5 abstentions :
M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ
M. MARIETTE.**

9°/ SAINT-LOUIS DE POISSY

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 5 abstentions :
M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ
M. MARIETTE.**

10°/ CERCLE NAUTIQUE DE POISSY

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 5 abstentions :
M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ
M. MARIETTE.**

11°/ CLUB PEGUY

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 5 abstentions :
M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ
M. MARIETTE.**

12°/ CLOS D'ARCY

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 5 abstentions :
M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ
M. MARIETTE.**

13°/ CLUB SAINT-EXUPERY

**Cette délibération est approuvée à la majorité des votants, moins 5 abstentions :
M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ
M. MARIETTE.**

N'ont pas pris part au vote : Mme SKAJENNIKOFF M. PASQUIER M. MARIETTE.

14°/ MISSION LOCALE DE POISSY ET SES ENVIRONS

**Cette délibération est approuvée à la majorité des votants, moins 9 abstentions :
Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE Mme XOLIN M. BIHANNIC
Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI M. DEBUS, et 5 voix
contre : M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ
M. MARIETTE.**

N'ont pas pris part au vote : M. BERNARD M. RABEH.

15°/ MUNICIPALISATION DE L'ASSOCIATION DU CLUB DES HAUTS DE POISSY - PRINCIPE DE LA REPRISE EN REGIE DIRECTE

Le Maire donne la parole à Mme VINAY :

Merci, Monsieur le Maire.

Le Centre Social André Malraux doit contribuer au mieux vivre ensemble dans les quartiers de Beauregard et de la Coudraie en favorisant la cohésion sociale intergénérationnelle, interculturelle et territoriale.

Les temps changent. Le statut associatif antérieurement plus utilisé à Poissy tant à des fins de facilitateur de gestion que pour promouvoir l'esprit de liberté qu'avait soufflé WALDECK-ROUSSEAU avec la loi de 1901 montre ses limites.

L'enjeu est important. Nous voulons donner au centre la dynamique nécessaire afin que les habitants des Hauts de Poissy aient au cœur du quartier un équipement de proximité prenant en compte l'ensemble de la population et les aspirations des habitants. Ce quartier est délaissé depuis trop longtemps. Le projet associatif s'est essoufflé. Il était de notre devoir de montrer aux habitants notre volonté d'amélioration de la vie de quartier. Notre décision découle d'un long cheminement qui fait suite à de fréquentes rencontres avec la population, les associations, la Caisse d'Allocations Familiales et les salariés. Tous aspirent au changement.

Depuis le début de notre mandat, nous montrons notre attachement à la vie associative, comme la création de la Maison de la Citoyenneté et de la Solidarité Associative (service municipal au service des associations, très apprécié des associatifs), la dynamique du forum des associations qui a fait venir 4.500 Pisciacais en septembre, le partenariat important avec les associations lors de manifestations municipales tel que le Festival Quartiers Libres au mois de juin. Tout cela montre que notre volonté de municipaliser n'est en rien une atteinte au monde associatif mais bien au contraire la volonté d'une gestion plus efficace et une meilleure coordination avec les autres services de la Ville qui œuvrent dans le même sens. Je pense ainsi au Service Jeunesse qui démarre son action après des Assises fructueuses mais aussi au Service Education et Loisirs qui propose, par sa politique éducative réfléchie, de plus en plus de services à nos concitoyens, au Service de l'Action Culturelle qui, dans sa programmation hors les murs ou par la révision de ses tarifs, travaille pour faciliter l'accès de tous à la culture. Et la liste est encore longue.

Municipaliser le Centre André Malraux, c'est l'inclure comme un maillon indispensable d'une politique municipale ambitieuse, c'est lui redonner un rôle central (celui de catalyseur du lien social et de foyers d'initiatives portés par les habitants dans un esprit de service public). Concrètement, nous avons mené cette municipalisation dans un état d'esprit constructif. Nous avons travaillé en amont avec la C.A.F. pour qu'il y ait continuité de l'agrément et avec le personnel du centre. Nos services ont accompagné le personnel afin que chacun trouve sa place au sein du personnel municipal sans perte de salaire. Leurs compétences et leur connaissance du terrain et des habitants seront précieuses dans nos futurs projets.

Mais j'entends déjà les critiques à propos des dépenses pharaoniques pour la Ville. Nous pensons le contraire. La gestion associative du centre faisait la part belle à une autre association (I.F.A.C.) à qui elle laissait tous les mois 10 % de la masse salariale pour la gestion du personnel. Or, lorsque l'on sait que la plus grosse dépense du centre est justement la masse salariale et que la principale ressource du centre est la subvention municipale, je vous laisse conclure. D'autre part, la municipalisation des services permettra des économies que nous pourrions investir pour les habitants.

C'est pourquoi je vous demande, mes chers collègues, de voter cette délibération.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Monsieur le Maire, je ne peux qu'exprimer effectivement mon étonnement et mon inquiétude relativement aux points 15 et 16 qui consistent en la mise en place de la municipalisation du Centre André Malraux.

Etonné en premier lieu car l'argument avancé de « la mission de service public » m'interpelle.

En effet, à ce compte-là, toute association un peu développée sur le territoire de la commune serait à ce compte-là éligible à la municipalisation.

Etonné également car votre action pour d'autres associations avait été de dénoncer la mainmise de l'ancienne équipe municipale et de faire en sorte de contrecarrer cette mainmise.

Et voilà donc que, désormais, vous changez votre fusil d'épaule (ce qui est toujours possible, bien sûr) et vous faites l'opération en plus au grand jour (ce qui est très bien).

Vous aurez beau jeu de dire que le Comité Technique Paritaire a donné un avis favorable, tout comme le CA de l'association, voire même de l'AG (je crois). Mais chacun sait que la perspective du retrait de subventions importantes peut faire plier toute velléité contraire (ou en tout cas de contradiction).

Je ne peux dans la foulée que rappeler que les critères d'attribution de subvention étant assez flous, effectivement tout semble être permis.

Je suis inquiet en second lieu également car tout justement toute association un peu développée sur le territoire de la commune serait à ce compte-là éligible à la municipalisation. On sait que vous avez commencé à le faire, mais on ne sait pas où vous allez vous arrêter.

Je voterai donc contre les délibérations 15 et 16.

Le Maire donne la parole à **M. MONNIER** :

Merci, Monsieur le Maire.

Dans les années 1950, à la suite de la création du quartier de Beauregard, fut créé le centre social de Beauregard.

A sa création, il est géré par une association loi 1901 qui était le conseil de gestion du centre social. Même s'il a changé de nom pour s'appeler Centre André Malraux et que cette association s'intitule Le Club des Hauts de Poissy, c'est toujours une association loi 1901 qui gère cette structure.

Cette association regroupe plusieurs associations du quartier et les habitants du plateau de Beauregard.

Son conseil d'administration comprend des membres du Conseil municipal, des habitants du quartier, des représentants des associations utilisatrices. Ceci est tout à fait conforme à la loi, les membres du Conseil municipal n'étant pas majoritaires au sein de ce conseil.

Cette association a l'agrément de Jeunesse et Sports et de la Caisse d'Allocations Familiales.

Durant toutes ces années, la CAF a fait confiance au Club des Hauts de Poissy par l'octroi de son agrément et par la signature du contrat de projet présenté par l'association. La CAF (quoi que l'on en dise) a toujours apprécié la gestion de l'association et les actions menées au sein du Centre André Malraux. La preuve, c'est qu'à plusieurs reprises, la CAF, citant le Club des Hauts de Poissy en exemple, a suggéré à plusieurs villes désirant créer un centre social de prendre contact avec le club afin de s'inspirer de la gestion et des activités du centre. C'est ainsi par exemple que plusieurs réunions ont été organisées avec la Ville de Conflans qui voulait monter un centre social.

Les activités du Club des Hauts de Poissy menées au Centre André Malraux sont nombreuses.

Vous en avez citées un certain nombre dans la délibération. Je rappellerais que le club a organisé, jusqu'en 2008, des séjours de ski pendant les vacances de Noël et de février pour les adolescents et les enfants ainsi que des séjours en juillet (par exemple séjours canoë, plongée, alpinisme pour les adolescents, voile en Bretagne ou séjour à Center Parcs pour les enfants).

Le centre social est un lieu ouvert à tous sans distinction d'ethnie, de religion ou d'appartenance politique. Ce constat est facilement vérifiable à la vue des personnes et des associations qui fréquentent le centre.

En tant que Président de cette association pendant 25 ans, j'ai toujours fait appliquer ces principes au sein du Centre André Malraux.

Lors de la campagne pour l'élection municipale et après votre arrivée au poste de Maire, vous aviez annoncé haut et fort que les clubs de quartier devaient être gérés par des associations de quartier et par les habitants eux-mêmes.

Vous avez suffisamment critiqué l'ancienne équipe municipale en l'accusant de s'occuper trop de ce club.

Eh bien aujourd'hui, vous nous proposez encore plus, la municipalisation purement et simplement du centre.

Où est la cohérence avec vos propos antérieurs ?

Je ferai quelques remarques là-dessus.

La gestion d'une telle structure est beaucoup plus facile si elle est gérée par une association que si elle est gérée par un service de la Ville, même si vous créez une régie de recettes.

Les décisions seront prises par l'équipe municipale et non par les utilisateurs.

Quant aux personnels que je voudrais féliciter et remercier pour le travail accompli durant toutes ces années, il est à espérer que tous gardent leurs postes.

Les bénévoles sont aussi nombreux à travailler au club avec sérieux et dévouement. Je tiens à les remercier ici pour le travail qu'ils ont effectué. Espérons qu'ils puissent encore poursuivre leurs actions.

Quant aux associations qui travaillent au centre pour l'instant, souhaitons qu'elles puissent continuer à le faire à la rentrée de septembre.

Alors il ne suffit pas de clamer certains principes. Il faut aussi les mettre en pratique. C'est ce que vous ne faites pas.

Pour notre part, ce système centralisateur où toutes les décisions sont prises par des personnes éloignées du terrain ne nous convient pas.

Le groupe Union Pour Poissy votera contre ces deux délibérations.

Le Maire :

Avant que vous ne votiez, je vais essayer de vous rafraîchir la mémoire.

M. MONNIER :

Oh, oui.

Le Maire :

Car c'est important, la mémoire.

M. MONNIER :

Oui. Oui.

Le Maire :

Dans un premier temps, je voudrais vous dire, Monsieur MONNIER, qu'il ne faut pas mélanger le travail qui a été fait dans ce centre avec la délibération et la situation administrative dans laquelle nous sommes aujourd'hui. Pourquoi dis-je cela ? Nous n'avons rien contre le travail effectué par le centre. Mais je vais juste vous remettre dans le contexte.

La Chambre Régionale des Comptes a réalisé en 2000 un contrôle sur les comptes et la gestion de la commune à partir de 1993. Dans son rapport en date du 13 novembre 2000, la Chambre Régionale des Comptes expose que : « l'association dénommée « Conseil de gestion du centre social Beauregard » (vous en avez été le Président pendant 25 ans) « gère les activités suivantes : centre de loisirs sans hébergement des 6-12 ans, centre de loisirs sans hébergement des adolescents, point information jeunes, accompagnement scolaire, activités socio-culturelles et de type social ou familial. La subvention communale est passée de 1,65 million de francs en 1995 à 2,35 millions de francs en 1999. La délégation d'une mission de service public par la commune à cette association, sans avoir eu recours, depuis 1993, à une mise en concurrence, conformément à la « loi Sapin », est critiquable. » (pas accusable mais critiquable).

Suite à cela, le Conseil municipal en date du 20 septembre 2000 (certains d'entre nous étaient présents) a acté le principe de la reprise en régie directe de la gestion du Centre Social André Malraux. J'ai la délibération, Monsieur MONNIER. Je peux vous la sortir. Vous avez l'impression que nous faisons n'importe quoi mais nous ne faisons pas n'importe quoi. Je pourrais vous faire passer la délibération en date du 20 novembre 2000 qui a acté le principe de la reprise en régie directe de la gestion du Centre Social André Malraux. Ce n'est pas nous qui l'avons municipalisé. C'est vous. Et vous ne l'avez pas fait. Depuis, cette délibération a été acceptée et passée au contrôle. Elle n'a pas été mise en application. Nous, nous ne faisons qu'appliquer ce que vous avez décidé. C'est la première des choses.

Pour vous rassurer, un centre social fonctionne avec des lois. Qu'il soit municipal ou associatif, il doit travailler avec les habitants dans un secteur. Il ne doit pas les mettre dehors. Les habitants y ont une place. Un centre social a des critères bien définis. Il doit avoir un projet. Vous êtes bien au courant de cela. Donc, aucun des habitants ne sera mis à l'écart du centre social. Au contraire. Dans la formule que nous allons leur proposer, ils pourront y participer encore plus.

Je voudrais juste dire à Monsieur DEBUS qu'il est bien de vouloir attaquer absolument des choses. Mais vous voyez que cela ne vient pas de nous. Cela vient de l'équipe précédente. Elle a fait une délibération que j'ai là. Je pourrai vous la fournir (puisque vous avez souvent besoin de pièces) pour vous montrer que l'équipe précédente avait voté la municipalisation du centre social et que nous ne faisons qu'appliquer aujourd'hui la loi que les autres ont décidée.

M. DEBUS :

Vous me permettez juste de réagir. Ce n'est pas parce qu'une décision était mauvaise qu'il faut effectivement l'entériner. Voilà.

Le Maire :

Oui mais nous sommes parfois dans l'obligation d'appliquer.

M. DEBUS :

Encore une fois, c'est en contradiction avec ce que vous aviez annoncé en début de mandat. Donc ...

Le Maire donne la parole à **M. MONNIER :**

A la suite de cela, les statuts du centre social de Beauregard ont changé. Le Centre André Malraux a été créé avec une association (Le Club des Hauts de Poissy). Nous avons mis les statuts en conformité avec ce que la loi demandait.

Le Maire :

Si nous voulons être beaucoup plus clairs sur l'ensemble ... Cela me permettra de répondre à Monsieur DEBUS qui me demandait ce que nous allions faire pour les autres. Pourquoi croyez-vous que nous faisons des conventions d'objectifs et de moyens ? C'est pour arriver à clarifier d'une certaine manière des situations. Une association qui gère un centre social ou une maison de quartier sans qu'il y ait eu d'appel d'offres possible au niveau de la loi n'est pas condamnable. Ce n'est pas une condamnation mais c'est une obligation de le faire. Et cela n'a pas été fait. Donc, nous gérons une situation dans laquelle nous nous trouvons. Même si nous sommes très attachés au fait que les associations doivent gérer ces centres dans les quartiers (avec leurs représentants) car cela nous paraît important en terme de démocratie, nous n'avons pas changé de discours. Dans le cas du centre social, nous appliquons juste ce qui a été décidé par ce Conseil municipal. Il y a surtout l'agrément de la CAF. C'est important.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL :**

Il est très bien d'avoir puisé dans les archives de la Ville. Puisque vous avez fait allusion au rapport de la Chambre Régionale des Comptes, nous allons aller jusqu'au bout. A une époque, effectivement, la Ville de Poissy comme bien d'autres communes, avait comme pratique d'utiliser un certain nombre d'associations pour gérer un certain nombre de structures. Puis la loi a évolué et le législateur, dans sa grande sagesse, a estimé qu'il y avait ce que l'on appelle de la gestion de fait. A partir de là, les associations se sont mises en conformité.

La délibération à laquelle vous avez fait allusion était une délibération transitoire. Il avait été décidé de changer la formule du centre social. Effectivement, cette activité fonctionne avec des statuts particuliers parce qu'il y a des partenaires particuliers. C'est le seul club (on l'appelle maison de quartier) qui, à Poissy, fonctionne avec un partenariat, notamment celui de la CAF, alors que les autres ne fonctionnent pas de la même façon. C'est propre au centre social. Si erreur il y a eu, ce n'était pas forcément de créer cette délibération. C'est de ne pas l'abroger.

Ensuite, l'équipe précédente a fonctionné en légalité absolue mais selon ses propres principes qui étaient ceux de pouvoir avoir un vrai partenariat associatif sur le terrain, donc de les inclure à l'intérieur du Conseil d'administration que présidait Georges MONNIER.

Aujourd'hui, ce que nous reprochons ... Mais c'est une position idéologique. Nous sommes d'accord. Nous n'avons pas la même façon de voir les choses. Aujourd'hui, puisque c'est municipal, la politique du Centre André Malraux sera plus décidée ici, dans les murs de l'hôtel de ville, et non pas au sein du Conseil d'administration. Ce que je vous dis là n'est pas un mauvais procès a priori. Nous en reparlerons dans deux ans par exemple.

Si vous êtes cohérent, Monsieur le Maire, puisque vous reprochez à l'équipe précédente de ne pas l'avoir été, les arguments que nous avons entendus, tant développés par votre premier adjoint que par vous-même, doivent conduire toutes les maisons de quartier à la même politique. Vous ouvrez les maisons de quartier à la population du quartier. Vous allez les gérer de la même façon. Cela veut dire que le Club Péguy, le Club du Clos d'Arcy et le Club de Saint-Exupéry connaissent leur feuille de route. Cela sera dans six mois, dans un an. Mais vous allez municipaliser. Et tout sera géré d'ici. Ce ne sont pas nos objectifs. Voilà.

Le Maire :

Monsieur RAYNAL, je voudrais juste vous dire une chose. Vous pouvez expliquer ce que vous voulez sur l'ancien. Un certain nombre de villes, de droite comme de gauche ... Monsieur COPÉ, par exemple, à Meaux, a municipalisé en 2006 son centre social. Il y en a plein. Ce n'est pas une histoire idéologique. Que ce soit la droite ou la gauche, cette décision est prise dans un certain nombre de villes. Moi, je vous rejoins sur cette question fondamentale. Je voudrais juste vous rappeler qu'après la délibération qui nous avait été proposée, il est écrit : « La Chambre prend acte de la décision prise par le Conseil municipal le 20 septembre 2000 de reprendre en régie directe les activités de cette association. » Cela n'a pas été fait. Nous sommes dans l'obligation de le faire. Actuellement, nous n'avons pas le souhait de municipaliser les autres lieux. Il faut pouvoir les mettre en conformité avec la loi pour leur permettre de fonctionner. C'est ce que nous sommes en train de faire au moyen de conventions d'objectifs et de moyens d'une durée de trois ans. Cela me paraît quand même assez logique.

Monsieur RABEH qui fait aussi partie du centre social n'a rien dit. Monsieur ALLAOUCHICHE ... Si vous voulez parler, Monsieur RABEH ...

Le Maire donne la parole à M. RABEH :

Bonsoir.

Je pense que ce débat appartient au passé. Malgré tout, il est utile de le solder, d'échanger et de terminer cet échange en Conseil municipal.

Pour avoir été au Conseil d'administration du Club des Hauts de Poissy et pour l'avoir même, de façon éphémère, présidé en début de mandat, je souhaite vous dire un certain nombre de choses.

Ma première intervention en Conseil d'administration a été un hommage rendu à Monsieur MONNIER pour les 25 ans de services pour le quartier et dans l'intérêt du quartier. Mais, malgré tout, il y a un certain nombre de choses que l'on ne peut pas dire, notamment en Conseil municipal. On ne peut pas dire que le Conseil d'administration et les statuts du Club des Hauts de Poissy se soient mis en conformité avec la loi, tout simplement parce qu'au cours de ce premier Conseil d'administration au cours duquel je vous ai rendu hommage, Monsieur MONNIER, le directeur de cette association, Jean-Marc GROS, a clairement et explicitement mis le doigt sur deux dysfonctionnements majeurs de l'association telle qu'elle fonctionnait depuis 25 ans.

Premier dysfonctionnement : les statuts actuels de l'association (donc à l'époque où nous avons été élus) ne sont pas et n'étaient pas en conformité avec la loi SAPIN votée par le gouvernement de Lionel JOSPIN avant 2002. Je n'ai plus la date exacte. C'est le directeur du Club des Hauts de Poissy (le gestionnaire direct, quotidien de la structure) qui nous l'a affirmé. Il a immédiatement attiré l'attention de la municipalité, notamment à travers ses élus en Conseil d'administration, pour nous proposer de revoir la conformité de ces statuts avec cette fameuse loi.

Le deuxième (et c'est vraiment là que ce débat sur la question de la participation des habitants est à mon avis tout à fait folklorique) ... Je vais vous poser une question, Monsieur MONNIER. En 25 ans (ou ne serait-ce que depuis 10 ans, depuis la modification des statuts), combien de fois le Club des Hauts de Poissy a-t-il réuni les habitants du quartier en assemblée générale ?

M. MONNIER :

Monsieur RABEH, ...

M. RABEH :

Une réponse, Monsieur MONNIER.

M. MONNIER :

Non mais attendez ...

M. RABEH :

Là, c'est mon intervention. Je vous donne quelques secondes. Si vous pouviez m'apporter un chiffre ...

M. MONNIER :

Nous ne sommes pas dans l'obligation de faire une assemblée ...

M. RABEH :

Moi, j'ai une réponse, Monsieur MONNIER.

M. MONNIER :

Attendez. Nous ne sommes pas dans l'obligation de faire une assemblée générale pour rencontrer les ...

M. RABEH :

La réponse, c'est zéro. Le Club des Hauts de Poissy, soi-disant en conformité avec la loi SAPIN, le Club des Hauts de Poissy, soi-disant en capacité d'associer les habitants n'a jamais ...

M. MONNIER :

Non. Monsieur RABEH, ...

M. RABEH :

Laissez-moi finir.

M. MONNIER :

Monsieur RABEH, ...

M. RABEH :

Non. Laissez-moi finir. Je n'ai pas terminé.

M. MONNIER :

Tous les ans, il y avait une assemblée ...

M. RABEH :

Vous demanderez la parole à Monsieur le Maire lorsque j'aurai terminé, Monsieur MONNIER.

Le Club des Hauts de Poissy (association loi 1901) n'a jamais, jamais, réuni les habitants en assemblée générale. Immédiatement après notre arrivée au pouvoir, la première commande que j'ai faite au directeur de l'association a été de réunir les habitants en assemblée générale. Vous vous souvenez, Monsieur MONNIER, du succès de cette réunion puisque les habitants du quartier attendaient manifestement cette réunion depuis des années. Donc, les habitants sont venus très nombreux et impatients de renouveler l'expérience.

Je vous pose la question, Monsieur MONNIER. Depuis, combien de fois le club (malgré les demandes des élus municipaux au Conseil d'administration) a-t-il réuni de nouveau l'assemblée générale annuelle ? Zéro. Alors même que la commande faite au Club des Hauts de Poissy sous la forme associative et le contrat passé entre le directeur et le président de l'époque (en l'occurrence moi) consistait à réunir au moins trois fois par an l'assemblée générale pour pouvoir consulter étroitement les habitants. J'ai eu le regret de constater que ce n'était pas le cas.

La deuxième proposition faite de ma part consistait à faire des groupes thématiques. Et c'est là que la municipalité ... Que ce soit une gestion municipale ou une gestion associative, cela ne change rien. Si l'état d'esprit est à la participation des habitants, elle est tout à fait réalisable. L'idée était de monter sur l'ensemble des événements portés par le Club des Hauts de Poissy des conseils de gestion avec les habitants. Sur l'organisation de la brocante par exemple, vous pouvez mettre en place un groupe de bénévoles, un groupe d'intervenants habitants qui organise la brocante. Sur l'ensemble des activités (la fête de quartier, etc ...), vous pouvez de la même façon associer étroitement les habitants à l'organisation, à la réflexion sur la mise en œuvre de ces projets. Malheureusement, le Club des Hauts de Poissy (et je ne le reproche ni à ses salariés, ni à son directeur) n'a jamais réuni de groupes de ce type sous la forme associative. Donc, vous voyez qu'il n'y a pas de modèle type. Qu'il s'agisse d'une régie ou d'une association, nous pouvons très bien associer les habitants ou au contraire les écarter du fonctionnement concret du centre social.

Monsieur MONNIER, je ne critique pas votre mode de gouvernance. Je ne critique pas le travail des salariés à qui il faut rendre hommage et qui continueront à travailler sous la forme de la régie municipale. Mais force est de constater qu'il n'est pas facile de changer 25 ans de pratiques municipales qui ne conviennent pas aux orientations de la nouvelle majorité. A mon avis, la municipalisation contribuera à amener les salariés à changer leurs pratiques dans une démarche positive, avec leur participation et celle des habitants qui attendent cela depuis des années.

M. MONNIER :

Monsieur RABEH, ...

Le Maire :

Monsieur MONNIER, attendez. Nous allons reprendre la règle du jeu car cela me paraît important. Vous me demandez la parole.

Je voudrais juste dire à Monsieur DEBUS que le règlement n'autorise pas à parler avec le public lorsque l'on est assis à cette table. Cela me paraît important.

Le Maire donne la parole à **M. MONNIER :**

Monsieur RABEH, nous réunissons les jeunes du quartier de Beauregard. Il y a eu des assemblées générales. Nous avons travaillé avec les habitants du quartier pour les fêtes de quartier qui se faisaient sur la place Racine. Vous le savez très bien. Vous y avez participé. Monsieur le Maire y a aussi participé. Des associations étaient là. Nous avons donc travaillé. Nous ne sommes pas dans l'obligation de réunir tout le monde en même temps. Nous rencontrons suffisamment de gens tous les jours au centre pour pouvoir travailler. Alors, lorsque l'on veut faire un procès ...

Le Maire donne la parole à **Mme de VAUCOULEURS :**

Monsieur le Maire, en tant que membres du groupe majoritaire, nous n'avons pas été conviés aux réunions de préparation, d'étude et de travail pour la mise en place de cette délibération. Vous comprendrez donc qu'il ne nous est pas possible de la voter. Le groupe MODEM s'abstiendra.

Cette délibération est approuvée à la majorité des votants, moins 5 abstentions : M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ M. MARIETTE, et 9 voix contre : Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI M. DEBUS.

N'ont pas pris part au vote : M. ALLAOUCHICHE M. RABEH.

16°/ MUNICIPALISATION DE L'ASSOCIATION DU CLUB DES HAUTS DE POISSY - MODALITES DE MISE EN PLACE DE LA MUNICIPALISATION

Cette délibération est approuvée à la majorité des votants, moins 5 abstentions : M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ M. MARIETTE, et 9 voix contre : Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI M. DEBUS.

N'ont pas pris part au vote : M. ALLAOUCHICHE M. RABEH.

17°/ PRESENTATION DU PROJET DE RENOVATION URBAINE DE LA COUDRAIE EN COMITE D'ENGAGEMENT DE L'ANRU LE 9 DECEMBRE 2010

Le Maire :

Au préalable, je vous propose de retirer cette délibération. L'ANRU nous a fait des demandes complémentaires ce matin même. Suite à ces demandes de dernière minute, il a été proposé de décaler la date du comité d'engagement initial prévu le 9 décembre. Nous avons suivi le conseil de l'ANRU pour le bien-fondé et la réussite du projet. De cette façon, il sera possible de faire concorder et la date du comité d'engagement et la signature de la convention ANRU afin de ne pas perdre de temps dans l'avancée du projet. Donc, je retire cette délibération mais si vous voulez faire des interventions, cela ne me dérange pas.

Le Maire donne la parole à M. RAYNAL :

Je ne ferai pas l'intervention que j'avais prévue. J'attendrai que cela revienne devant le Conseil. Mais le prochain comité d'engagement est-il prévu avant la fin de cette année ou cela risque-t-il de déraiser sur le début de l'année 2011 ?

Le Maire :

Il sera considéré sur cette année, même s'il est début janvier ou ...

M. RAYNAL :

Je vous pose cette question parce qu'il y a des problèmes de dates. Vous savez que les calendriers de l'ANRU sont très serrés. Je ne veux pas déflorer le sujet mais on savait que tout ce qui aurait été visé à ce comité d'engagement, signé avant la fin de l'année 2010, ne pouvait s'engager que sur des projets qui auraient été lancés avant la fin de l'année 2013. Si l'on déraie un peu ... Il faut avoir la garantie que ce soit pour l'année 2010.

Le Maire :

On est d'accord. Nous en avons la garantie, comme celle de pouvoir continuer les études (financées, bien sûr).

M. RAYNAL :

Je garde mon intervention pour la prochaine fois.

Le Maire :

D'accord.

Cette délibération est retirée de l'ordre du jour.

18°/ GARANTIE D'EMPRUNTS DE 460.992 € A LA SOCIETE SAHLM ANTIN RESIDENCES POUR LA RESTAURATION DE 10 LOGEMENTS EN RESIDENCE SOCIALE SIS 104, AVENUE DU MARECHAL FOCH, A POISSY

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE :**

Merci, Monsieur le Maire.

Cette garantie d'emprunts demandée par la société ANTIN RESIDENCES concerne des logements au 104, avenue du Maréchal Foch. En fait, il s'agit de reprendre les termes d'une garantie que le Conseil municipal avait accordée à ce bailleur il y a à peu près un an (le 17 décembre 2009). La société ANTIN RESIDENCES n'a pas obtenu la somme qu'elle espérait avoir de la part de l'Etat. Elle a obtenu une subvention moins importante que prévue. Elle nous demande en conséquence d'augmenter légèrement le montant de la garantie d'emprunts.

Le Maire donne la parole à **Mme de VAUCOULEURS :**

Merci, Monsieur le Maire.

J'ai bien pris note qu'il est attesté que les engagements de la commune respectent les ratios établis, conformément à la loi n° 88-13 du 5 janvier 1988 et à son décret d'application. Toutefois, au vu du montant des garanties d'emprunts présentées ce jour (soit près de 17.000.000 euros) et sachant qu'un certain nombre d'autres garanties de ce type ont déjà été consenties, peut-on savoir à combien s'élèvera le montant des garanties souscrites à l'issue du vote de ces délibérations ? De plus, un partage du risque ne pourrait-il pas être envisagé via des organismes dédiés notamment à l'accession sociale à la propriété telle que la SGA HLM ?

Merci, Monsieur le Maire.

D'autre part, j'en profite pour dire qu'en tant que membres du groupe majoritaire, nous n'avons pas été conviés aux réunions de préparation, d'étude et de travail pour la mise en place de cette délibération. Vous comprendrez donc, au-delà des explications que vous voudrez bien nous donner, qu'il ne nous sera pas possible de la voter. Le groupe MODEM s'abstiendra. Merci.

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Effectivement, cette garantie d'emprunts s'ajoute à d'autres et nous allons encore en voter une après. Mais il s'agit de garanties d'emprunts apportées à des sociétés qui sont des bailleurs sociaux. C'est un régime tout à fait spécial puisque cette garantie est garantie elle-même par la Caisse des Dépôts et Consignations. Donc, l'Etat demande à la commune de s'engager sur le projet d'un bailleur social lorsqu'il concerne son territoire, son domaine. C'est ce que nous faisons. C'est ce que nous avons fait par exemple avec toutes les opérations de revente d'ICADE auprès des six nouveaux bailleurs sociaux qui « prennent possession » de Beaugard. Mais cela ne met pas du tout en difficulté même à terme la municipalité. Ce sont des garanties d'emprunts que l'Etat demande mais elles sont elles-mêmes couvertes par la Caisse des Dépôts.

Mme de VAUCOULEURS :

Pourrions-nous avoir néanmoins le montant global des garanties d'emprunts souscrites à ce jour, s'il vous plaît ?

M. DUQUESNE :

Cela figure dans le budget primitif ou dans le compte administratif. Dans très peu de temps, nous allons le mettre à jour puisque nous allons voter dans trois mois le budget primitif. Je n'ai pas le chiffre en mémoire. Je ne peux pas vous le dire comme cela mais je peux vous le trouver assez rapidement dans mon bureau.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 5 abstentions :
M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ
M. MARIETTE.

19°/ GARANTIE D'EMPRUNTS DE 6.505.891 € ACCORDEE A LA SOCIETE DOMNIS POUR L'ACQUISITION DE 130 LOGEMENTS SIS 109/127, AVENUE BLANCHE DE CASTILLE, A POISSY

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 5 abstentions :
M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ
M. MARIETTE.

20°/ GARANTIE D'EMPRUNTS DE 9.500.000 € A LA SOCIETE D'HLM TOIT ET JOIE - TAUX DE GARANTIE 100 % - MODIFICATION DE LA DELIBERATION DU 30 SEPTEMBRE 2010

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Je vais prendre rapidement la parole sur cette garantie d'emprunts car c'est un cas un peu particulier. Nous avons déjà voté cette garantie d'emprunts pour la société d'HLM TOIT ET JOIE. Mais cette société nous demande (elle est aujourd'hui la seule à le faire) de prendre en compte dans les textes la révision du taux du livret A au mois d'août 2010. Pourquoi pas ? Mais elle est vraiment la seule à le faire. C'est pourquoi nous sommes en train de modifier la délibération que nous avons votée il y a deux mois.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 5 abstentions :
M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ
M. MARIETTE.**

**21°/ VERSEMENT D'UNE SUBVENTION D'EQUIPEMENT DE 100.000 € AU
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CENTRE HOSPITALIER DE POISSY
SAINT-GERMAIN-EN-LAYE POUR LA REHABILITATION DES CHAMBRES
DE LA MAISON DE RETRAITE HERVIEUX**

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Comme nous l'avons vu, le Syndicat Intercommunal de l'Hôpital de Poissy a lancé la réhabilitation des chambres de l'EHPAD Hervieux. L'hôpital de Poissy a sollicité toutes les communes qui avaient initialement participé à sa réalisation, à sa construction. Dans ce cadre, la commune a décidé d'accorder une subvention de 100.000 euros, payable en deux fois. Il s'agit quand même de travaux importants dont la première tranche frise les 2.000.000 d'euros. La deuxième est approximativement du même montant. Donc, la Ville apporte une petite contribution à cette opération.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Si Vincent-Richard BLOCH nous avait rejoint, je pense qu'il aurait posé une question sur ce sujet. Donc, si vous me le permettez, je la poserai (peut-être pas tout à fait dans les mêmes termes). Mais je voudrais un petit point d'éclaircissement sur ce dossier. Qui est le moteur ? Est-ce vraiment le Centre Hospitalier de Poissy Saint-Germain (c'est-à-dire le CHIPS) ou est-ce le Syndicat Intercommunal qui, lui, était la base de l'ancien hôpital de Poissy ? Apparemment, plusieurs choses ont été dites. J'ai entendu des versions tellement différentes que je voudrais avoir votre éclairage. Certains disent que le syndicat n'a pas été consulté. Où est la vérité ?

Le Maire :

Sur la démarche de réhabilitation des chambres de l'EHPAD Hervieux, c'est le CHIPS. Sur la participation des maires du syndicat (qui n'existe plus mais qui existait à l'époque) ... Le syndicat a été réuni. Il y a un compte rendu. Je leur ai demandé s'ils étaient d'accord pour que l'on s'associe collectivement à cette démarche. Certains maires ont répondu positivement et certains autres négativement. Le maire de Morainvilliers a dit oui. Celui d'Orgeval a dit oui. Celui de Conflans a dit non. Je crois que celui d'Achères a dit oui. Certains maires se sont associés et d'autres pas. C'était un choix. Mais c'est parti du syndicat intercommunal. Le syndicat intercommunal n'existe plus. Avec la nouvelle loi sortie en 2010, il y a des conseils de surveillance. Il n'y a plus de syndicats intercommunaux. Ils n'existent plus.

M. RAYNAL :

N'est-il pas gênant de parler d'une structure qui n'existe plus ?

Le Maire :

A l'époque, lorsque cela a été décidé, c'est parti de ce syndicat intercommunal. Et il fallait bien l'acter.

Le Maire donne la parole à **M. LETELLIER** :

Monsieur BERNARD (Monsieur le Maire si vous étiez avec nous mais, pour moi, ce sera Monsieur BERNARD), en tant que membres du groupe majoritaire, nous n'avons pas été conviés aux réunions de préparation, d'étude et de travail pour la mise en place de cette délibération. Vous comprendrez donc qu'il ne nous est pas possible de la voter. Le groupe MODEM s'abstiendra.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 5 abstentions : M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ M. MARIETTE.

22°/ VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SPORTIVE POISSY HANDBALL

Le Maire donne la parole à **M. MARY** :

Merci, Monsieur le Maire.

Le Président de l'Association Sportive Poissy Handball a informé Monsieur le Maire de la participation de l'équipe des moins de 18 ans au championnat de France 1^{ère} phase Poule Est : Strasbourg, Nancy, Sélestat, Thionville ; 2^{ème} phase Poule Ouest : Nantes, Rennes, Rezé, imposant des contraintes financières supplémentaires et non prévisibles.

Compte tenu de l'encouragement que l'équipe municipale souhaite apporter à cette association, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 4.000 euros.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

23°/ VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION POISSY TRIATHLON - OBJECTIF OLYMPIQUE LONDRES 2012

Le Maire donne la parole à **M. MARY** :

Merci, Monsieur le Maire.

Le Président du Poissy Triathlon a informé Monsieur le Maire de la présélection d'athlètes pisciacais aux prochains jeux olympiques qui se dérouleront à Londres en 2012.

Il convient de préparer ces prochains jeux, la préparation d'athlètes de haut niveau nécessitant un accompagnement sur la durée.

Cette aide financière à ces ambassadeurs de notre cité est nécessaire pour les triathlètes concernés. Elle permet également de mettre en exergue les valeurs de l'olympisme véhiculées par cette discipline et d'encourager la pratique des activités physiques et sportives.

Poissy Triathlon conjugue à la fois l'élitisme qui fait de ce club un pilier du top 5 au plan national et un profond ancrage local entre autres dans le milieu scolaire.

Compte tenu de l'encouragement que l'équipe municipale souhaite apporter à la participation de ces sportifs à cet événement sportif mondial, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 60.000 euros qui sera versée à la fin de l'exercice 2010.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

24°/ VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION SAINT-LOUIS DE POISSY

Le Maire donne la parole à **M. MARY** :

Merci, Monsieur le Maire.

Le Président de la Saint-Louis de Poissy a informé Monsieur le Maire de la participation des membres de l'association au championnat de gymnastique à Andrezieux et à Limoges, imposant des contraintes financières supplémentaires et non prévisibles.

Compte tenu de l'encouragement que l'équipe municipale souhaite apporter à cette association, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3.000 euros.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

25°/ VERSEMENT D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION ASP FOOTBALL

Le Maire donne la parole à **M. MARY** :

Merci, Monsieur le Maire.

Après un bon début de parcours en coupe de France, l'ASP Football s'est qualifiée pour le 7^{ème} tour de la coupe de France - édition 2010/2011.

Le tirage au sort a opposé l'ASP Football au Racing Club Rivière Pilote (club martiniquais) et le match a eu lieu le dimanche 21 novembre 2010 avec une victoire pour l'ASP Football par 2 à 0.

Malgré la participation financière de la Fédération Française de Football, le Président de l'ASP Football a informé Monsieur le Maire des contraintes financières supplémentaires (déplacement, hébergement, entre autres).

Compte tenu de l'encouragement que l'équipe municipale souhaite apporter à l'ASP Football, il est proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention exceptionnelle de 15.000 euros.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Une petite question (là aussi, peut-être que cela éclairera également nos collègues) : quel est le montant de la participation de la fédération ? Je m'étais laissé dire qu'il y avait effectivement une aide de la fédération lorsque les clubs de football amateur sont toujours qualifiés en coupe de France, pour au moins l'effectif de l'équipe plus un certain nombre d'accompagnateurs. A priori, cela permet au club justement de faire face à ces dépenses supplémentaires quand il faut faire des déplacements outre-mer.

Donc, là, la somme de 15.000 euros n'est quand même pas rien. Cela m'échappe. Il manque quelque chose.

Le Maire :

Je n'ai pas le montant. Mais la fédération a participé à l'ensemble. Il se trouve quand même qu'il fallait aller en Martinique. La fédération a un quota qu'elle n'a pas dépassé. Le Président du club m'avait demandé beaucoup plus que 15.000 euros. J'ai refusé (dans les calculs). Il a donc été dans l'obligation de réduire le nombre de personnes qu'il voulait emmener. Je fais juste remarquer qu'aucun conseiller municipal ni le maire n'y est allé car cela aurait certainement coûté plus cher.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS :**

Je m'abstiendrai car le montant me paraît un peu élevé quand même. C'est aussi une inquiétude vis-à-vis de la situation du comité de direction du club qui a apparemment été décimé dernièrement.

Le Maire :

C'est vous qui avez des informations. Je sais que le comité de direction doit se réunir en assemblée générale prochainement. Je pense qu'il règlera ses problèmes. J'y serai, du reste. Donc, je vous invite à y venir et à l'écouter.

S'agissant de ces quatre délibérations présentées avec brio par Monsieur MARY, je voudrais juste vous faire remarquer que nous ne faisons pas que de l'idéologie. Vous le voyez bien. Nous faisons aussi autre chose. Nous accompagnons aussi les associations, sportives et autres, avec des présidents qui ne sont pas forcément de notre côté. Nous ne faisons pas d'idéologie précise. Nous sommes là pour travailler pour l'intérêt général et aider l'intérêt général. Nous ferons une motion là-dessus si vous le voulez. Nous pourrions faire une motion.

Le Maire donne la parole à **M. MONNIER :**

Nous faisons pareil avant. Des associations n'étaient pas pour nous mais qui avaient des subventions, Madame VINAY. Attendez. Je peux vous les ressortir.

Mme VINAY :

Arrêtez. On ne va pas faire la liste.

Le Maire :

Si cela vous dit, Monsieur MONNIER, on boira un coup ensemble. Mais je vous expliquerai. Ce n'était pas exactement comme cela.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 1 abstention : M. DEBUS.

**26°/ MANIFESTATION CARITATIVE «BOURSE AUX JOUETS SOLIDAIRE »
DU 6 NOVEMBRE 2010 - REVERSEMENT DES DROITS DE PLACE A
L'ASSOCIATION « ADEB - AIDE AU CERFOR POUR LE DEVELOPPEMENT PAR
L'ECOLE AU BURKINA FASO »**

Le Maire donne la parole à **M. ALLAOUCHICHE** :

Merci, Monsieur le Maire.

Une bourse aux jouets solidaire a été organisée le samedi 6 novembre 2010 au Centre de Diffusion Artistique au profit de l'association «ADEB - Aide au CERFOR pour le Développement par l'Ecole au Burkina Faso ».

Cette action a été initiée par le Conseil municipal des enfants en vue d'un projet solidaire qu'il mène avec l'association ADEB.

Toutes les recettes liées aux droits de place des stands iront à l'association.

Ce produit servira à la construction d'un dispensaire prévu dans le Centre de Ressources et de Formations à Tanghin-Dassouri, au Burkina Faso.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

**27°/ AUTORISATION DE SIGNER L'AVENANT 6 RELATIF A LA PROLONGATION
DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE
RESTAURATION COLLECTIVE MUNICIPALE**

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Merci, Monsieur le Maire.

La SOGERES exploite le service public de restauration collective municipale depuis le 1^{er} septembre 2006. Ce contrat devait arriver à expiration à la fin du mois d'août 2010. Il a été prolongé une première fois jusqu'au 2 janvier 2011.

En parallèle, la Ville qui souhaitait maintenir une gestion déléguée a lancé une nouvelle procédure pour pouvoir désigner un nouveau délégataire mais en changeant le mode de délégation, en mettant en place de nouvelles prestations. Cette procédure s'est donc mise en place et il s'est avéré au cours de l'analyse des offres qu'il fallait bien plus de temps que prévu pour que les services puissent effectivement entrer dans le détail de tout ce qui avait été imaginé.

Aujourd'hui, nous sommes dans l'incapacité de mettre en place le nouveau délégataire au 1^{er} janvier (comme nous le pensions) et nous reportons l'échéance à une période de vacances, c'est-à-dire aux vacances de printemps, d'où la date du 8 avril. Nous vous demandons de prolonger le contrat actuel de la SOGERES jusqu'au 8 avril 2011.

Pour bien montrer que nous sommes dans les temps et sûrs de notre planning, je voudrais signaler que la commission particulière mise en place par le Conseil municipal pour traiter des délégations de service public a été réunie ce matin et les services lui ont présenté les deux offres reçues.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

J'ai deux questions relatives au self municipal situé avenue Blanche de Castille. Ce local est effectivement concerné par la révision de la restauration collective municipale.

Première question : que va-t-on faire du local qui sera libéré (c'est écrit là) au 1^{er} janvier 2011 ? Cela veut dire effectivement que la restauration collective municipale va s'arrêter définitivement, voire même déjà arrêtée. Cela me mène à la deuxième question : qu'est devenue la salariée (qui est peut-être une salariée SOGERES) ? A-t-elle été reclassée ou a-t-elle été licenciée ? Pouvez-vous m'en dire un peu plus sur cette personne ?

Le Maire :

Ce n'est pas à l'ordre du jour mais je vais vous répondre sincèrement. Elle n'a pas été licenciée. Il ne vous a quand même pas échappé que la Ville (nous l'avons voté ici) a fait un effort considérable pour que l'ensemble des agents puissent avoir des tickets restaurant. Nous avons fait cet effort. Il est donc normal que la « cantine municipale » qui ne fonctionnait plus s'arrête. Pour la salariée en question, je ne pense pas qu'elle ait été licenciée. Elle est dans le pot commun de ce que nous avons mis dans l'appel d'offres de la DSP pour que l'ensemble de ces salariés soit repris. Nous avons demandé à ce qu'ils soient repris de manière obligatoire. Donc, ne craignez rien pour elle. Elle n'a pas perdu son emploi.

M. DEBUS :

Que devient le local ?

Le Maire :

Après tout cela, je vous dirai en temps et en heure ce que nous en ferons. Pour l'instant, tant que cette histoire n'est pas réglée, le local existe encore. Il aura bien sûr une utilisation tout à fait autre après (peut-être pour une association).

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

28°/ AUTORISATION DE SIGNER L'APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN RELATIF AU RENOUELEMENT DU RESEAU WAN/INTERNET POUR LA VILLE - 2 LOTS

Le Maire donne la parole à **M. DUQUESNE** :

Cet appel d'offres avait pour objet de renouveler le délégataire qui s'occupe des liaisons Internet internes à l'hôtel de ville et à ses satellites et également des liaisons Internet avec les sites un peu plus éloignés telles que les écoles, les crèches, etc ... Cet appel d'offres qui a donc été suivi par la Commission d'appel d'offres de la municipalité a conclu à la désignation de la société SFR (pour les deux lots) qui a effectivement présenté la meilleure offre, à la fois du point de vue technique et du point de vue des prix.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

29°/ AUTORISATION DE SIGNER LE MARCHE NEGOCIE RELATIF A L'ACHAT ET LA LIVRAISON DE PIECES DETACHEES POUR VEHICULES LEGERS, UTILITAIRES ET POIDS LOURDS DE LA VILLE (SUITE APPEL D'OFFRES OUVERT INFRUCTUEUX) - 3 LOTS

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

30°/ AUTORISATION DE SIGNER L'APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN RELATIF AUX TRAVAUX DE REALISATION ET D'EDITION DES SUPPORTS D'INFORMATION, DE COMMUNICATION ET DE PROMOTION DE LA VILLE AINSI QUE DES TRAVAUX D'IMPRESSION POUR DIVERS SERVICES - 2 LOTS

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

31°/ AUTORISATION DE SIGNER L'APPEL D'OFFRES OUVERT EUROPEEN RELATIF A L'ACHAT ET A LA LIVRAISON DE MATERIEL ET D'OUTILLAGE ELECTRIQUE, DE MATERIEL D'ECLAIRAGE, DE FILS ET CABLES, DE PRODUITS ET D'OUTILLAGES SPECIFIQUES POUR LES ATELIERS MUNICIPAUX DE LA VILLE - 6 LOTS

Le Maire :

Suite à une erreur matérielle, le rapport de présentation figurant dans la convocation n'est pas le bon. Vous avez trouvé devant vous le rapport se rapportant à cette délibération.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

32°/ VACATIONS POUR LES CHERCHEURS ET PROFESSIONNELS CONFIRMES INTERVENANT DANS LE CADRE DES « APRES-MIDI DU CLSPD DE POISSY » ET DETERMINATION DU MONTANT DES VACATIONS

Le Maire donne la parole à **M. LETELLIER :**

Monsieur BERNARD, en tant que membres du groupe majoritaire, nous n'avons pas été conviés aux réunions de préparation, d'étude et de travail pour la mise en place de cette délibération. Vous comprendrez donc qu'il ne nous est pas possible de la voter. Le groupe MODEM s'abstiendra.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS :**

Pour le moment, je note que la seule ambition visible en tout cas de ce comité est de se réunir et de faire des présentations, certes utiles, mais pour l'instant sans action concrète visible sur le terrain. Donc, je considère pour l'instant que c'est un maigre palliatif aux problèmes de sécurité dont souffrent les Pisciacais, comme on l'a vu avec différentes affaires de hold-up et autres.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 6 abstentions : M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ M. MARIETTE M. DEBUS.

33%/ AUTORISATION DE DEPOSER DES DOSSIERS POUR UN ETABLISSEMENT RECEVANT DU PUBLIC (ERP) ET DECLARATION PREALABLE POUR LA RESTRUCTURATION DU BATIMENT COMMUNAL «MAISON DES PARENTS ET DES ENFANTS », 20, RUE JEAN-CLAUDE MARY, A POISSY

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH** :

Merci, Monsieur le Maire.

Il s'agit par cette délibération d'autoriser le Maire à déposer des dossiers pour un ERP (établissement recevant du public) et une déclaration préalable pour la restructuration de la Maison de la Musique en Maison des Parents et des Enfants. Les travaux concernent principalement la mise en conformité pour la sécurité et l'accessibilité du bâtiment. La surface réaménagée des locaux sera alors de 455 m² dont 225 accessibles au public.

Je vous remercie.

Le Maire donne la parole à **Mme XOLIN** :

Merci, Monsieur le Maire.

Mon intervention comportera une explication de vote et une question.

Tout d'abord, nous nous félicitons que ce bâtiment soit entièrement rénové. Il est vrai qu'il en avait besoin. Ceci dit (sauf erreur de notre part), c'est la première fois que ce projet de Maison des Parents et des Enfants est présenté devant le Conseil municipal. Aussi, nous regrettons que cette délibération ne nous dise rien du contenu du projet et ne nous donne aucune information sur le budget prévisionnel qui pourtant a certainement été très soigneusement préparé puisque vous nous dites qu'il fait partie du Contrat Régional 2011. Donc, nous nous abstenons sur ce projet pour lequel nous considérons que nous manquons totalement d'éléments.

La question concerne l'association Lyre Amicale, actuellement hébergée dans cette Maison de la Musique. Nous souhaiterions savoir si vous avez un projet valable de relogement pour cette association qui a quand même une certaine importance concernant l'enseignement de la musique sur Poissy.

Merci.

Le Maire :

De manière globale, nous n'avons pas l'habitude de faire n'importe quoi. Cette association fait partie du patrimoine de Poissy au niveau de son histoire. Evidemment, nous allons rechercher avec elle la meilleure des solutions. Je pense que nous avons même une solution pour lui permettre de pratiquer son art et peut-être même de travailler dans de meilleures conditions. C'est la première des choses.

Moi, je me félicite en tous les cas que la Maison des Associations, comme la Maison de la Musique, qui font partie du patrimoine de la Ville, soient remises en valeur. Après, cela prend du temps. Un Contrat Régional prend énormément de temps. Pour l'instant, nous avons des prévisions budgétaires en fonction du Contrat Régional. Nous attendrons le résultat.

Je voudrais juste souligner que le projet de la Maison des Parents et des Enfants a été présenté en Commission Education. Vous n'étiez peut-être pas là mais un représentant de votre groupe aurait pu ... Il a en plus été budgété en 2009 et 2010. Vous en retrouverez une partie pour la Maison des Parents et des Enfants.

Mais, bien entendu, au fur et à mesure de nos réflexions, nous ne manquerons pas (si cela vous intéresse) de vous informer. Cela me paraît tout à fait logique.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

J'ai effectivement la même remarque. Le contenu n'est pas présenté. Je me pose la question de savoir ce que veut dire le soutien à la parentalité. C'est la présentation même du projet que je n'ai pas bien perçue.

Question suivante : comment cela s'inscrit-il par rapport aux PMI également présentes ? Vous me direz que c'est peut-être d'un autre âge mais, ne connaissant pas le projet exact, je me pose plein de questions.

Bien sûr, évidemment, toujours et encore, quel sera l'impact sur le budget de la Ville ? Je pense qu'une petite partie est budgétée pour l'instant du fait qu'elle n'est pas encore en fonction. Mais quelle sera l'ampleur exacte de la charge pour la Ville (ou restant à charge en tout cas pour la Ville) lorsqu'elle entrera en fonction ?

Le Maire :

On en a pour la nuit. Voulez-vous que l'on y passe la nuit ? Moi, j'ai tout le temps. Cette Maison des Parents et des Enfants entre dans un projet global. Vous ne la découvrez pas puisqu'elle figurait déjà au budget de 2009. Il y a une réflexion au niveau de l'enfance et de la jeunesse sur cette ville. C'est une partie de ce projet, en l'occurrence. On ne peut pas parler des enfants sans parler bien sûr de la parentalité. Je pourrai vous donner les chiffres. Mais lorsque l'on connaît le nombre de femmes seules dans notre Ville qui élèvent des enfants ... Il y a de quoi réfléchir pour leur donner un endroit (cela ne demande pas beaucoup de moyens) où ils pourront être reçus et réfléchir sur leur rôle de parents. Au regard du nombre de couples en difficulté sur notre commune, on peut penser qu'une aide pourrait leur être apportée pour l'éducation de leurs enfants. Après, la Maison des Parents et des Enfants n'a pas vocation à être seulement municipale. Cette maison peut accueillir des services du Conseil Général, des associations qui travaillent dans cette direction ... Il y a de multiples partenaires. La Ville ne sera pas la seule à mettre de l'argent. Ne vous inquiétez pas. Le projet est en ébullition. Une réflexion est en cours dans le cadre d'un projet global. Mais il est vrai que l'on peut en parler toute la nuit car c'est vraiment une nécessité.

Cela me permet de répondre à votre dernière intervention puisque vous dites que le CLSPD ne fait rien. Le travail du CLSPD ... Prenez le temps. Venez me voir. Je vous l'expliquerai. Il fait beaucoup plus de choses que vous ne le pensez. C'est la première des choses. Ce n'est pas parce que l'on réunit des professionnels dans une réflexion que l'on ne fait rien non plus.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Pourquoi ne pas l'adosser au C.C.A.S. ? Puisqu'il s'agit de l'aide effectivement aux Pisciacais, cela pourrait très bien se faire dans ce cadre-là.

Maintenant, l'identifier comme tel ... Pourquoi pas ? C'est un choix.

Le Maire :

Moi, je veux bien mais ...

M. DEBUS :

Ne connaissant pas le projet, je vous pose des questions.

Le Maire :

Si être parents, c'est avoir des difficultés sociales, alors ... On est tous parents. On est tous en difficulté sociale. C'est là le fond du problème.

Le Maire donne la parole à **Mme de VAUCOULEURS :**

Monsieur le Maire, en tant que membres du groupe majoritaire, nous n'avons pas été conviés aux réunions de préparation, d'étude et de travail pour la mise en place de cette délibération. Vous comprendrez donc qu'il ne nous est pas possible de la voter. Le groupe MODEM s'abstiendra.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 14 abstentions :
M. BERTRAND **Mme de VAUCOULEURS** **M. LETELLIER** **Melle WOELFLÉ**
M. MARIETTE **Melle DOMONT** **M. RAYNAL** **Mme DOMERGUE** **Mme XOLIN**
M. BIHANNIC **Mme DELAROUZÉE** **M. MONNIER** **Melle EL MASAOUDI**
M. DEBUS.

34°/ MAJORATION DU COEFFICIENT D'OCCUPATION DES SOLS ET DES REGLES DE GABARIT POUR FAVORISER LE DEVELOPPEMENT DURABLE DANS LES CONSTRUCTIONS D'HABITATION

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH :**

Merci, Monsieur le Maire.

Il est proposé ce soir d'adopter des bonifications de droit à construire sur certains secteurs ou zones de la Ville. Le législateur a en effet prévu dans le Code de l'urbanisme plusieurs possibilités pour pouvoir bénéficier d'un bonus du coefficient d'occupation des sols et de gabarit (C.O.S.).

Le premier dispositif (donc la première délibération) issu du Grenelle II permet pour toute construction neuve d'habitation de bénéficier d'une majoration de 30 % du coefficient d'occupation des sols dès lors que le bâtiment dispose d'un label de haute performance énergétique ou de basse consommation délivré par un organisme agréé. Cette bonification du volume constructible encourageant les efforts en faveur du développement durable s'appliquerait sur les zones UP du Plan Local d'Urbanisme (c'est-à-dire les zones pavillonnaires), hors P.P.R.I. (c'est-à-dire le Plan de Prévention des Risques d'Inondation), hors site inscrit et hors périmètre de protection des monuments historiques.

Dans la délibération suivante, il est proposé de faire bénéficier les projets de logements sociaux d'une bonification de C.O.S. compris entre 20 et 50 % dans certains secteurs de zone UP proches du centre ville. Dans le rapport, vous avez l'exacte identification et la localisation de ces secteurs. L'objectif est de rééquilibrer la répartition d'offres de logements sociaux sur la commune et d'économiser les espaces pour enrayer l'étalement urbain. Bien entendu, ces actions s'inscrivent dans l'Agenda 21 ainsi que dans le plan d'action en faveur de l'énergie durable de la convention des maires.

Merci beaucoup.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Mes chers collègues, c'est bien joué de présenter les deux délibérations en même temps. Nous jouons à la fois sur le développement durable (c'est incitatif) et nous parlons après d'autre chose, c'est-à-dire de modifications que la loi permet au niveau notamment de l'implantation du logement social (ou du moins de favoriser pour que les bailleurs sociaux puissent augmenter la capacité s'ils avaient envie de construire à tel ou tel endroit de la Ville).

Je crois que vous connaissez mes théories en terme d'urbanisme. De densifier la Ville, cela a du sens. Je crois que nous devons aujourd'hui dépasser nos frontières communales et que nous raisonnions en territoires. La loi va nous y amener dans les années qui viennent. Dans ces territoires, il y aura des espaces plutôt résidentiels, des espaces plutôt à vocation économique et des espaces pavillonnaires où l'on se relâchera. Ne dites pas non, Monsieur HEDRICH. Vous ne pourrez jamais comparer le centre ville tel que celui de Poissy (ville qui à déjà presque 40.000 habitants) à d'autres villages qui aujourd'hui sont à la périphérie mais qui feront partie à un moment ou à un autre des mêmes territoires. C'est ce que je veux dire.

Par contre, à l'intérieur de la Ville (parce qu'elle existe), il faut faire attention à ne pas tout massacrer. Lorsque nous avons des zones pavillonnaires situées à la limite ou à l'intérieur du centre ville, nous pouvons considérer que nous pouvons avoir du collectif, quelque soit sa nature. N'encourageons pas que le collectif puisse gagner, même s'il est social. La Ville de Poissy (38 % de logements sociaux) ... Je serais tenté de dire (comme d'autres le disent souvent dans votre camp) que d'autres en fassent autant. Lorsque les autres communes autour de Poissy auront atteint le même score, nous verrons à en refaire. La mixité sociale ... D'accord. Mais avec ce principe-là, vous faites en sorte ... Vous dites qu'il faut une meilleure répartition dans certains quartiers. Il y a du logement social avenue Fernand Lefèbvre. Il y a du logement social avenue du Maréchal Foch. Dans le quartier de Saint-Exupéry, il y a du logement social. Je pense à la dizaine de logements situés avenue du Maréchal Foch qui vont se substituer au Toit du Cœur. Il y a du logement social. Les 500 appartements qui appartiennent à l'OPIEVOY, situés rue des Mésanges, sont aussi du logement social. Ils donnent sur l'avenue du Maréchal Foch. Tous les quartiers de Poissy (à part l'Ile des Migneaux et quelques quartiers pavillonnaires du centre ville) ont leur quota (je n'aime pas parler comme cela) de logement social. Si, Monsieur HEDRICH. Nous pouvons refaire tout le plan puisque Monsieur le Maire a dit que nous avons du temps. Nous pouvons prendre le plan de Poissy et nous pouvons le regarder.

Là, il y a danger. D'un côté, vous faites du durable. Il est bien d'encourager que l'on puisse avoir des modifications dans ces logements et autoriser des extensions pour justement répondre aux nouvelles normes. C'est très bien. C'est le développement durable.

Mais la deuxième partie de votre délibération est du dénatement durable. Ce n'est pas acceptable. Si nous vous écoutons, les projets de la rue des Capucines, condamnés il y a quelques années, seraient aujourd'hui non seulement acceptés mais avec 20 ou 50 % de plus. Alors, je sais bien que le trait est un peu épais sur votre plan. Je vois bien que le trait est un peu épais sur votre plan. Ce n'est peut-être pas du bon côté de la rue des Capucines. C'est peut-être aussi l'exemple des résidences sociales pour jeunes en difficulté à venir. Peut-être que le terrain Galliéni a une assiette insuffisante et qu'il était mieux de faire deux résidences avec le terrain appartenant à Point P, sauf que (si ma mémoire est bonne) l'un des terrains appartient à la Ville et l'autre à la SEMAP. Vous allez me dire que c'est à peu près la même chose mais, comme le président de la SEMAP est l'ancien deuxième adjoint au maire déchu, c'est peut-être un peu plus compliqué. Et nous ne savons pas trop quel est le devenir de ce projet. Avec ce genre de modifications du C.O.S., vous pouvez faire vos 100 ou 150 logements au même endroit rue Galliéni par exemple. Ce sont des questions que je pose. Rue du Docteur Labarrière, il y a aussi des risques possibles. Donc, attention.

Nous sommes complètement d'accord avec votre première partie. Là encore, si nous votons séparément, cela va le faire. Si nous ne votons pas séparément, cela sera plus compliqué. Oui pour la 34. Un grand non pour la 35.

Le Maire :

Vous avez fait une belle démonstration. C'est magnifique. C'est une manière de faire. C'est une belle démonstration.

Moi, je vous propose de prendre le temps ... Nous ne pouvons pas faire ce débat dans un Conseil municipal. Il faudra bien un jour parler du problème de l'urbanisme à Poissy et de la manière dont nous allons repenser nos villes (je dis bien nos villes). Evidemment, je vous rejoins. Les villes situées à côté seront demain dans les mêmes périmètres. Elles y seront totalement incluses.

Je suis étonné. Vous êtes vice-président de l'OPIEVOY et président au niveau du Département. Donc, vous défendez quand même les logements sociaux. Les logements sociaux n'ont pas une connotation toujours négative. 70 % des Français peuvent accéder à un logement social. 70 %, c'est énorme en terme de population.

Après, nous pourrions discuter sur la manière dont l'urbanisme a été fait sur cette ville avant notre arrivée (essayer d'attirer une autre population pour tenter de rééquilibrer un petit peu les choses). Je vous en sais gré. C'était stratégiquement une bonne idée. Mais, en tous les cas, voici le résultat : notre Ville est morcelée (comme une majorité de ville en France) car l'ensemble des politiques ont soit essayé d'amener une population en pensant qu'elle allait voter pour eux, soit essayé d'amener une population différente.

Nous, nous avons le souci et la volonté de faire une vraie mixité dans cette ville et de prendre notre temps. On n'arrête pas de dire que peu de choses verront le jour, que l'on ne verra pas ce que l'on a fait. Mais nous prenons le temps nécessaire pour la concertation avec les habitants, même si certains d'entre eux sont contre les projets que nous pouvons proposer. Nous faisons cela dans le cadre d'un débat. Nous prenons vraiment le temps nécessaire pour essayer de penser cette Ville qu'il va falloir réorganiser en terme de transport, en terme de mobilité, à tous les niveaux. Il faudra bien sûr l'inclure dans un périmètre beaucoup plus large qui est entre autres celui de l'O.I.N. et de la Seine Aval. Tout cela est profondément pris en compte.

Les propositions que nous faisons sur la majoration du Coefficient d'Occupation des Sols ont aussi pour but de nous donner un outil que nous utiliserons lorsque cela sera nécessaire, en fonction des projets ou des réalités dans lesquelles nous nous trouverons. Cela nous donne un outil supplémentaire. Il n'y a pas de piège. C'est un outil supplémentaire.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Je voudrais apporter deux précisions. Je me suis sans doute très mal exprimé. Donc, je ne voudrais pas que vous ayez mal saisi mon propos. Dans mon esprit, le logement social n'a rien de péjoratif. Par rapport aux casquettes que je représente, il serait dommage de le penser. Ce n'est pas ce que j'ai voulu dire. Si vous m'entraînez sur ce terrain, je vais aller plus loin. Pour moi, le logement social ... Je voudrais que l'on enlève un peu le nom, que l'on oublie pas et que l'on revienne aux fondamentaux : Habitation à Loyer Modéré. Ça veut dire ce que ça veut dire. Tous dans notre parcours, nous pouvons avoir dans notre Région Ile-de-France et dans un Département comme les Yvelines que pour seule possibilité d'intégrer des loyers modérés, surtout lorsqu'on est jeune et qu'on est un jeune actif. Après, qu'il y ait un vrai parcours résidentiel ... Certains le font naturellement. Certains ne le font pas. Moi, je suis de ceux qui pensent que l'on pourrait inciter à le faire davantage. D'ailleurs, cela devient d'actualité. Des chiffres tombent. Et ça, ce n'est pas acceptable non plus.

Par contre, que l'on se comprenne bien. Donc, cela n'a rien de péjoratif. C'est un problème de densité dans des zones de la Ville où il n'était pas obligatoire de le faire. C'est ça que je veux dire. Les quartiers qui ont été construits, même si Poissy est très morcelée ... C'est son histoire. Il est vrai qu'elle est très morcelée. Il y a eu un certain nombre d'opérations. Je pense à l'avenue du Maréchal Foch et à la rue de la Justice. On a introduit la mixité sociale avec des logements privés et des logements sociaux. Partout où l'on peut le faire, c'est bien. Lorsqu'il s'agit d'un pâté de maisons où cela peut avoir du sens ... OK. Mais pas partout. Or, votre plan ... Monsieur HEDRICH, je suis désolé de dire que vous avez ouvert la possibilité ... La vente des terrains de deux, trois ou quatre pavillons fera une assiette foncière qui, à l'intérieur du P.L.U., n'interdira pas de faire du collectif. Il pouvait déjà y avoir 40 logements. Cela faisait beaucoup. Vous introduisez la mixité sociale et vous voulez faire, grâce à l'application de la loi, 20 ou 50 % en plus. Ce ne sera plus 40 mais 80 logements. C'est tout. C'est ça que je veux dire. Donc, à l'endroit donné, vous densifiez. Mais densifions là où l'on peut le faire. Dans la Z.A.C., vous avez 15 hectares à densifier. Ce n'est pas la peine de densifier le reste. La Coudraie, Poncey ... Nous avons des hectares à Poissy. C'est cela que je ne comprends pas.

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH** :

Une petite précision. Le développement durable, ce n'est pas uniquement l'énergie. Il y a trois piliers dont un social qui est aussi important. Donc, cet aspect social, c'est aussi du développement durable.

En ce qui concerne la densité, il s'agit de zones avec un C.O.S. de 0,6. Il va passer à 0,9. Il est loin du C.O.S de 2 tel que celui de la Z.A.C. Perret, du point de vue de la densité. Ce n'est donc même pas la moitié. Il y a très peu de logements sociaux dans la Z.A.C. Perret.

Vous avez des fonctions au sein d'un organisme bailleur. Vous connaissez le problème du coût du foncier en centre ville. Là, de cette manière, c'est une aide que nous apportons au bailleur. Il y a un droit à construire. Il y a plus de S.H.O.N. Donc, le mètre carré est moins cher.

L'idée consiste en un rééquilibrage dans toute la Ville. Vous avez dit qu'il y avait des quotas. Non. Il n'y a pas un équilibre dans toute la Ville. Moi, j'irai plus loin. Vous avez des projets à Beauregard. Rééquilibrez aussi à Beauregard. Ne construisez pas que du logement social à Beauregard. Vous avez présenté un projet. L'OPIEVOY a un projet. Justement, là aussi, il faut rééquilibrer. Vous voulez faire du logement social là où il y en a déjà. Nous, nous voulons faire du logement social là où il n'y en a pas.

Le Maire :

Nous en reparlerons. Avec Monsieur HEDRICH, j'ai rencontré l'OPIEVOY. Je pense que l'OPIEVOY pourra être amené, Monsieur le Président, à faire de la mixité réelle sociale dans les quartiers repérés uniquement en terme social. Mais nous en reparlerons en temps et en heure.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS :**

Effectivement, je constate qu'il s'agit d'un appel à la densification de la Ville par le logement collectif. La notion de mixité sociale ... J'ai un peu de mal à cerner effectivement la vôtre. A ne mettre que des logements sociaux ... Encore une fois, ce n'est pas péjoratif. Mais la mixité va être un peu ciblée, même si 70 % des Français sont paraît-il éligibles ... A la limite, pourquoi pas ? Mais j'ai quand même du mal à cerner votre notion de mixité sociale.

Je fais également une remarque. S'il y a effectivement une demande de modification, c'est qu'il y a priori aussi des projets. Or, aujourd'hui, je ne les vois pas. Je vois effectivement celui de La Bruyère qui en fait partie a priori (sauf erreur). Est-ce simplement pour régulariser le C.O.S. afin de réaliser le projet de La Bruyère ? C'est une question.

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH :**

Il faut bien lire les délibérations. Là, nous parlons uniquement de la zone UP (cela veut dire pavillonnaire). La Bruyère est en zone UC. Cela n'a rien à voir du point de vue du droit à construire. Il faut bien comprendre. Ce n'est pas une régularisation.

M. DEBUS :

C'est juste de l'autre côté de la voie (sauf erreur de ma part).

Le Maire :

Je serais à votre place, Monsieur DEBUS, je serais inquiet. Les zones UP (si j'ai bien compris) sont des zones pavillonnaires. On pourrait créer un grand ensemble près de chez vous, à la Bidonnière. Non. Quand même, il faut être sérieux. Nous ne faisons pas n'importe quoi.

Le Maire donne la parole à **M. LETELLIER :**

Monsieur BERNARD, en tant que membres du groupe majoritaire, nous n'avons pas été conviés aux réunions de préparation, d'étude et de travail pour la mise en place de cette délibération. Vous comprendrez donc qu'il ne nous est pas possible de la voter. Le groupe MODEM s'abstiendra.

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH** :

Je vais répondre deux choses sur ce point.

La délibération est présentée au public depuis un mois (pour tout le monde, pour tous les habitants).

Nous avons une Commission environnement, urbanisme, travaux. Ce sujet y a été présenté. Je crois que Mademoiselle Annabelle WOELFLÉ était présente. Donc, sur ce point-là, vous étiez impliqués et concertés.

M. LETELLIER :

Cela n'a absolument rien à voir, Monsieur HEDRICH.

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 5 abstentions : M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ M. MARIETTE, et 1 voix contre : M. BIHANNIC.

35°/ MAJORATION DU COEFFICIENT D'OCCUPATION DES SOLS ET DES REGLES DE GABARIT POUR FACILITER LA REALISATION DE LOGEMENTS SOCIAUX DANS CERTAINS SECTEURS ET ZONES DE POISSY

Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 6 abstentions : M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ M. MARIETTE M. DEBUS, et 8 voix contre : Melle DOMONT M. RAYNAL Mme DOMERGUE Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE M. MONNIER Melle EL MASAUDI.

36°/ BILAN DE LA CONCERTATION CONCERNANT LA REVISION SIMPLIFIEE DU PLAN LOCAL D'URBANISME SUR LE SECTEUR COUDRAIE PONCY

Le Maire donne la parole à **M. HEDRICH** :

Merci, Monsieur le Maire.

Nous arrivons donc au terme de la phase de concertation de la révision simplifiée du P.L.U. du secteur Coudraie Poncy. Il y a un an, il avait été délibéré sur les modalités de la concertation. Il avait donc été prévu une information du public par voie de presse. Cela a été fait dans le journal municipal « Le Pisciacais » (il y a eu plusieurs articles) ainsi que dans la presse locale. Il y a aussi eu des informations relatives à ce projet et au P.L.U. sur le site Internet. Une exposition publique s'est déroulée du 29 juillet au 30 octobre 2010 avec des panneaux en couleurs complétés par le projet de la Coudraie lorsque celui-ci a été un petit peu avancé dans son élaboration. Il y avait donc un registre ouvert au public. 15 observations y ont été formulées. Les grands thèmes abordés sur ce registre sont : la présentation très générale et l'absence d'éléments concrets de projet, la préservation et la gestion des espaces verts naturels agricoles et forestiers, une densification trop forte du projet, l'image du quartier et une contribution de l'association Vivre sa Ville. Une réunion publique a aussi eu lieu le 20 octobre 2010 au cours de laquelle les Pisciacais étaient appelés à venir s'informer et réagir sur le projet de révision du P.L.U.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

Sur ce bilan que vous proposez, j'ai juste quelques commentaires.

Là encore, c'est bien joué puisque vous avez lié les deux quartiers. Il y a à la fois le développement du quartier de la Coudraie ou sa reconstruction (je ne sais ce qu'il faut dire - nous n'en avons pas parlé tout à l'heure - nous le verrons la prochaine fois) et ce que vous allez faire après ou imaginer de l'autre côté de la départementale 113 avec les Terrasses de Poncy. Il y a une vraie interrogation car, en terme d'urbanisme (j'ai déjà dit cela ici et je le redirai) ... Comment véritablement lier les deux quartiers ? Ce n'est pas évident car la départementale 113 est là. Sauf à passer par un souterrain ou une passerelle, il faudra bien trouver des solutions. Ces aménagements ne seront pas très faciles à imaginer. Imaginer que ces deux quartiers soient après reliés au reste de la Ville (car nous allons en faire deux morcellements supplémentaires) ... Ce que vous avez l'air de dénoncer en disant que Poissy est un patchwork. Là, nous sommes partis pour faire deux morceaux supplémentaires du puzzle. Il n'est pas facile de le relier à Beauregard. Et l'hôpital n'est pas encore parti. C'est ma première réflexion.

Ma deuxième réflexion porte sur le fait que peu de personnes se déplacent pour consigner leurs remarques sur ce genre de registre. Nous pouvons toujours le regretter.

Ma dernière remarque est relative à la place que vous avez laissée à l'intérieur de la concertation (mais même du rapport de présentation) à une association, même si celle-ci fait partie du groupe majoritaire. Si d'autres associations avaient déposé leur contribution, je ne suis pas persuadé qu'elles auraient eu la même place (je dis bien dans le rapport de présentation). Voilà.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Même remarque que celle de Monsieur RAYNAL : la Coudraie et Poncy ne sont pas le même quartier. Les lier a peut-être effectivement un sens pour vous. Aujourd'hui, moi, je ne le vois pas, d'autant plus qu'il y a un projet identifié pour la Coudraie, avec un budget qui pèse déjà relativement lourd dans les comptes de la Ville. Il y a en plus Poncy. Ce projet est vide pour l'instant. On ne sait pas quelle sera sa nature. C'est ma première remarque.

Deuxième remarque : j'aurais aussi voulu voir des propositions d'une certaine association sur le projet de La Bruyère. Là aussi, c'était quand même un projet de quartier tout aussi important que celui de la Coudraie (par exemple).

L'autre point est une question. Suite à la présentation faite, on voit que les sols sont pollués de façon importante par des métaux lourds, notamment par le mercure et pour certains par le plomb (côté Poncy). Moi, je serais enclin à demander quasiment un contrôle sanitaire des cultures exploitées sur cette partie. J'ai une lumière rouge qui s'éclaire dès que j'entends parler de mercure et je dis halte là. Une partie des terrains est en culture. Si du mercure et du plomb ont été relevés et mesurés en grande quantité ... J'ai lu dans « Le Pisciacais » qu'il y en avait 270 ou 300 % de plus que la norme admise (voire plus, peut-être). Je suis désolé. Cela demande effectivement une action. Pour moi, le constat simple ne suffit pas. Donc, je demande un contrôle même sanitaire des cultures faites sur les aires et surfaces environnantes. Est-ce uniquement localisé à cet endroit ? Je tiens quand même à marquer le côté urgent. Si l'on continue en plus à faire des cultures ... Là, c'est l'hiver. Bien sûr, il n'y a pas de cultures mais ... Qu'en est-il exactement ? Quels sont les circuits de consommation ? Si le risque est vraiment avéré ... Quels sont les circuits de consommation et d'écoulement des productions de ces surfaces ?

Le Maire donne la parole à **M. PASQUIER** :

Je voudrais juste revenir sur la participation de l'Association Vivre sa Ville à cette enquête. C'est donné à toute association Pisciacaise. Nous voyons de nombreuses associations Pisciacaises faire beaucoup de bruit, avec des tas de banderoles. Mais elles ne participent pas au constructif sur une chose intéressante. Toute association aurait pu intervenir dans ce cahier. Personne ne l'a fait sauf une association : l'Association Vivre sa Ville. C'est la première des choses.

Deuxième chose : vous nous avez interpellé (l'association Vivre sa Ville) sur le projet de La Bruyère. Je suis désolé. Ce n'est pas un projet de ville. C'est un projet privé. L'association n'a donc pas à intervenir là-dessus. Elle intervient sur un projet public.

M. DEBUS :

Oui mais à partir du moment où il y a un impact sur l'espace public ... Cela fait aussi partie du champ d'action de la municipalité.

Le Maire :

Monsieur DEBUS, je suis d'accord avec vous sur ce que vous venez de dire au sujet des terrains pollués. Sur l'inquiétude, nous en sommes au même stade. Nous avons informé l'ensemble des agriculteurs qui restent sur ce secteur. Ils ont reçu un courrier. Nous continuerons jusqu'au bout, quitte même à aller plus loin puisque ce terrain peut quelque part être géré par l'Etat et l'Hygiène, voire le Département. Cela ne peut pas être impliqué que par la Ville. La situation est quand même sérieuse. On ne peut pas y faire n'importe quoi.

Il y a des choses que vous ne pouvez pas dire au Conseil municipal sans aller préalablement vous informer. Même s'il s'agit de l'espace public (par rapport à ce qui se passe à La Bruyère), c'est fatalement un espace privé puisque cette construction a lieu sur un espace privé. Donc, le Maire que je suis (je l'ai déjà expliqué 50.000 fois) peut tout à fait refuser de signer le permis de construire. Par contre, le Préfet, lui, va l'autoriser, après un temps assez long au tribunal. Nous travaillons avec l'association de La Bruyère qui n'avait pas toutes les informations. Nous réfléchissons avec elle. Cela me paraît assez logique. Cela ne me dérange pas, même si cette association a été préparée pour cela. Il se trouve que des gens intelligents sont à l'intérieur, qui ont plus le souci de leur quartier. C'est donc toujours intéressant.

Par contre, il faut quand même arrêter de dire que vous ne voyez rien sortir car, finalement, à chaque fois qu'il y a un projet, qu'il vienne de nous ou qu'il soit privé, vous faites tout pour l'arrêter, tout pour le retarder (pas vous, Monsieur DEBUS, mais l'ensemble de nos opposants), avec de fausses informations en permanence. C'est une stratégie politique. Je la connais. Nous, nous n'avons jamais voulu l'utiliser. Nous avons peut-être eu tort. Mais d'autres l'utilisent. C'est une vraie stratégie politique pour retarder l'ensemble des projets. Mais nous ne sommes pas totalement naïfs.

En ce qui concerne la Coudraie et Poncy, nous pourrions aussi passer la nuit à parler de la situation dans laquelle se trouve la Ville. Moi, je voudrais juste vous faire remarquer que l'A.N.R.U. a décidé de ne pas financer cette opération, depuis que nous sommes là. C'était fini. Elle n'y croyait plus. Nous nous sommes battus et avons réussi à entrer une nouvelle fois à l'A.N.R.U. Est-ce une bonne ou une mauvaise chose ? En tous les cas, nous y sommes entrés à nouveau. Nous aurons des subventions. Cela a été un vrai combat.

Cela me donne l'occasion de remercier les personnes qui travaillent pour la Ville de Poissy. Ils y ont mis beaucoup d'énergie et de leur temps (voire pendant des week-ends pour certains) pour arriver à donner dans les délais des documents. Cela n'a pas toujours été chose facile. Nous avons donc réussi à ce niveau-là.

Lier la Coudraie à Poncy et au centre ne dépend pas uniquement de nous. En plus de cela, Poncy se trouve dans un lieu qui entre dans le cadre de l'O.I.N. Dans ce secteur, les prochains permis de construire seront avant tout approuvés et acceptés par l'Etat qui autorisera le Maire à signer. Nous défendons donc une globalité. Mais nous sommes aussi dans des réalités d'aménagement du territoire. Nous travaillerons aussi avec des Maires des zones voisines. Si nous n'arrivons pas à lier ce quartier de la Coudraie à celui de Poncy et au centre ville, nous n'aurons pas réussi notre ambition. Je le dis ce soir mais je le répéterai jusqu'à la fin. C'est très difficile mais il faut arriver à le faire car, demain, nous pouvons reconstruire des immeubles dans ce quartier et retrouver dans dix ans la situation dans laquelle nous sommes aujourd'hui. Mon opposition retarde les choses. Ce n'est pas mal. Mais qu'elle n'arrive pas à soutenir l'idée que ce quartier ne peut pas être reconstruit de la même manière qu'avant ... Cela doit être pris dans une globalité. C'est pour cela que j'avais même proposé à un moment donné la mise en place de bennes, de télésièges. Il faut pouvoir arriver à le lier au centre ville. Ça peut être farfelu. Ça peut être tout ce que l'on veut. Mais il faut y arriver. Si nous réalisons cela ... Vous avez tout à fait raison de dire que vous n'avez peut-être pas toutes les données. Nous pourrions prendre le temps. Nous faisons des réunions publiques. Pour les données, vous êtes là. Vous pouvez entendre.

Moi, je crois que la Coudraie n'est pas le problème de la majorité. C'est le problème de l'ensemble des Pisciacais. C'est vraiment un problème crucial pour nous car ce quartier est d'une importance considérable. Il se développera dans les années à venir. Nous n'avons pas le droit de le louper. En plus, il y a des réalités administratives et financières. Vous dites à chaque fois que la Coudraie coûte cher. Oui. Cela coûte cher. C'est comme ça. Il fallait faire un certain nombre de choix. Plus vous gagnez du temps, plus vous verrez que Poncy peut aussi coûter très cher, et très très cher, beaucoup plus cher que la Coudraie. Je peux vous le dire.

M. DEBUS :

Je tiens quand même à préciser que j'avais voté pour le projet de rénovation de la Coudraie en janvier 2009. Effectivement, c'était la façon de le financer qui ne me convenait pas. Je voyais trop le poids que cela pouvait représenter pour la Ville. Mais, à la limite, c'est un choix. Ça a été votre choix. Moi, je ne suis pas d'accord avec celui-là. C'est mon droit également.

Par contre, sur le projet de Poncy, mon propos était de dire ... Il y a un projet pour la Coudraie clairement identifié. Il y avait effectivement un projet : les fameuses terrasses de Poncy. Elles ont été arrêtées. Aujourd'hui, en tout cas, je ne vois pas non plus de suite à ce projet-là. Il est bien beau de vouloir les lier. Très bien. Pourquoi pas ? Il faut effectivement garder la maîtrise de la surface de la commune. C'est tout à fait louable. Je tiens aussi à le dire. Toujours est-il que je ne vois pas aujourd'hui de projet pour Poncy. Il y en avait un. Mais il n'y en a plus. En tout cas, il n'est pas visible. Il y en a peut-être un. Peut-être. Peut-être l'avez-vous dans les cartons. Mais, aujourd'hui, on ne le voit pas.

Le Maire :

On ne va pas laisser nos collègues passer la nuit sur ce sujet. Mais je pense sincèrement que vous verrez en 2011 les projets qui sortiront sur Poncey. Ces projets auront valeur de direction puisqu'il faudra bien revoir avec un aménageur, avec tout un système qui sera beaucoup plus compliqué que celui dans lequel nous sommes.

Délibération sans vote.

37% SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA VILLE DE POISSY ET LA CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DE VERSAILLES CONCERNANT LE RESEAU PLATO

Le Maire donne la parole à **M. ALLAOUCHICHE :**

Merci, Monsieur le Maire.

La Ville de Poissy est animée par la volonté de toujours mieux répondre à la demande des entreprises et des partenaires, contribuant ainsi au développement de notre territoire.

Fondée sur l'accompagnement des dirigeants de PME et PMI par des cadres de grandes entreprises, la spécificité de la méthode PLATO réside dans un système de parrainage.

Il convient de préciser par ailleurs que PLATO est un réseau d'entreprises internationales présent au sein de 15 pays, regroupant 8.500 PME et PMI et 700 grandes entreprises.

Le Maire donne la parole à **M. BERTRAND :**

J'ai deux questions, Monsieur ALLAOUCHICHE, si vous le permettez.

Le réseau PLATO (si je ne m'abuse) est initié par la Chambre de Commerce et d'Industrie Yvelines - Val d'Oise. Pour quelques jours encore, je suis délégué consulaire dans cette Chambre de Commerce. Les élections auront lieu dans les prochaines semaines. Depuis que ce réseau PLATO est mis en place (il y a environ une dizaine d'années), à peu près 10 entreprises de Poissy en ont bénéficié. Nous avons travaillé avec elles. Nous les avons rapprochées les unes des autres. Donc, le réseau PLATO fonctionne à Poissy. J'aimerais comprendre pourquoi aujourd'hui la Ville devrait payer alors qu'elle ne payait jamais rien jusqu'à présent pour que le réseau PLATO puisse s'y installer. Il fonctionne très bien. Pourquoi faudrait-il aujourd'hui payer 10.000 euros par an pour avoir ce que l'on avait gratuitement jusqu'à présent ? Et avez-vous justement des noms d'entreprises intéressées ?

M. ALLAOUCHICHE :

Monsieur BERTRAND, la Ville est maintenant partie prenante dans le réseau PLATO, tout simplement. Je regrette infiniment. Je n'en ai jamais entendu parler avant. Je n'ai jamais entendu parler de notre affiliation au réseau PLATO. Y adhérer nous permettra d'être partenaire de certains groupes de travail. Ce n'était pas le cas avant. C'est la condition sine qua non pour pouvoir participer à ces travaux. Je me permets tout simplement de vous rappeler ... Je ne sais pas pourquoi vous ne l'avez pas fait avant puisque ce réseau existe depuis 2008. La C.C.I. l'a demandé afin de pouvoir rester dans le réseau. Sinon, on nous sortait du réseau.

M. BERTRAND :

On pouvait faire fonctionner le réseau sans y adhérer. Aujourd'hui, les entreprises du Technoparc, par exemple, bénéficient du réseau PLATO sans que cela coûte à la commune.

M. ALLAOUCHICHE :

On est hors jeu. Je regrette infiniment. On est hors jeu. Vous voulez faire partie d'une association sans vouloir cotiser. Est-ce cela ?

M. BERTRAND :

Non. Pour en faire partie.

M. ALLAOUCHICHE :

Oui.

M. BERTRAND :

Pour en faire partie.

M. ALLAOUCHICHE :

Je regrette infiniment. Il y a des règles ...

M. BERTRAND :

C'était ma première question.

M. ALLAOUCHICHE :

Et l'on doit s'y plier.

M. BERTRAND :

C'était ma première question.

La deuxième question concerne le Service Développement Economique. J'ai une question à vous poser puisque vous êtes en charge du développement économique. Deux personnes travaillent dans ce service. Depuis un an, elles ne font rien du tout. L'une est en état de dépression et, pour l'autre, cela ne saurait tarder. J'aimerais donc savoir ce que vous comptez faire avec les personnes de ce service. Pourquoi le service ne fonctionne-t-il pas ?

Le Maire :

Ce n'est pas la peine de répondre. Nous ne parlons pas d'agents fonctionnaires dans ce lieu. Je l'ai déjà dit. Si vous avez des demandes, vous pouvez nous écrire. Nous vous écrirons et vous informerons. Il n'est pas question que ce Conseil municipal devienne un lieu où l'on débat des fonctionnaires. Ce n'est pas le lieu.

M. ALLAOUCHICHE :

Je voudrais juste rajouter une chose, Monsieur le Maire, si vous le permettez.

Monsieur BERTRAND, en tant qu'élus, nous n'avons pas à entrer dans la gestion. Ces deux personnes ne s'occupaient que des petits déjeuners que vous faisiez organiser (fin de citation).

**Cette délibération est approuvée à la majorité des présents, moins 5 abstentions :
M. BERTRAND Mme de VAUCOULEURS M. LETELLIER Melle WOELFLÉ
M. MARIETTE.**

38°/ AUTORISATION DE SIGNER LA CONVENTION DE MISE EN ŒUVRE DE LA TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE AVEC LA PREFECTURE DES YVELINES

Le Maire :

Nous souhaitons mettre en place une dématérialisation de la transmission des actes soumis au contrôle de légalité. Cela nous permettra de diminuer le volume de documents papier échangés.

Dans le cadre du développement de l'administration électronique, l'Etat s'est engagé dans un projet dénommé ACTES qui a pour finalité à la fois d'alléger les tâches matérielles de manipulation, de reproduction, d'expédition et de conservation des actes pour les collectivités et de rationaliser les tâches de contrôle pour les sous-préfectures.

Pour adhérer à ce programme, il convient d'abord de choisir un opérateur dénommé « tiers de transmission ».

La Ville de Poissy a choisi la société FAST, CDC (Confiance Electronique Européenne) créée en 2001 sous l'impulsion de la Caisse des Dépôts et Consignations comme tiers homologué de télétransmission. Il est ensuite nécessaire de signer une convention avec l'Etat.

Le Maire donne la parole à M. DEBUS :

Evidemment, c'est une très très bonne chose. Cela permet effectivement de moderniser le service public dans son ensemble. Cela fait aussi entrer pleinement les services administratifs publics de la France dans le 21^{ème} siècle. Vous voyez que l'on peut aussi être pour et faire même des compliments (pas toujours des critiques).

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

39°/ DEMANDE D'ADHESION DE LA COMMUNE DE L'ETANG-LA-VILLE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES (SIVOM), SECTION CEDAT

Le Maire :

C'est un avis que l'on donne.

Cette délibération est approuvée à l'unanimité des présents.

40°/ RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'ASSAINISSEMENT EN 2009

Le Maire donne la parole à **Mme DRACOULI** :

Merci, Monsieur le Maire.

La gestion de l'assainissement de la Ville de Poissy n'est pas une gestion déléguée.

Le réseau est surveillé par les services techniques municipaux et son entretien est assuré régulièrement par une entreprise compétente pour une durée de cinq ans. Pour l'assainissement individuel, ils devront être réalisés avant fin 2012.

D'autre part, les rejets des établissements industriels et commerciaux font l'objet de nombreux contrôles.

Le réseau communal sous la voirie représente une longueur de 76 kilomètres et 2.017 grilles.

Le marché avec la société EAV représente 224.607,04 € T.T.C. Un nouvel appel à concurrence a permis le choix de l'entreprise Véolia Propreté pour un montant forfaitaire de 158.037,94 € T.T.C. La Ville a réalisé de nombreux travaux dont la mise en séparatif de la rue de Villiers et des études pour la mise en séparatif du secteur de Beauregard - Migneaux.

Au cours de l'année 2008, le S.I.A.R.H. a désigné le maître d'œuvre pour étudier l'exécution du bassin de stockage et de restitution qui sera situé sur les terrains de Peugeot afin de ne plus rejeter des eaux usées dans la Seine sauf très ponctuellement (4 fois par an).

En 2009, le coût de la taxe d'assainissement est de 0,2210 € H.T. par m³, soit 1,52 % de plus.

Il est proposé au Conseil municipal de prendre acte de ce rapport qui, conformément à la loi, est consultable au Service Environnement de la Ville de Poissy.

Il est pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'assainissement pour l'année 2009.

41°/ RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ELIMINATION DES DECHETS EN 2009

Le Maire donne la parole à **Mme DRACOULI** :

Depuis l'an 2000, les collectivités ont pour obligation d'établir un rapport annuel.

Il apparaît qu'en 2009, les déchets issus des ménages et des entreprises bénéficiant de la collecte réalisée dans le cadre du service public et des services de la Ville ont représenté 16.874,14 tonnes. Ce chiffre est en recul de 2,18 % par rapport à 2008. La part de ces déchets orientée vers une filière de valorisation (énergétique et matière) s'élève à 84,53 %.

Le coût du service de collecte et de traitement (hors subvention et recettes) a progressé de 1,77 %.

Il est à noter que la compétence traitement, dans sa globalité, a été transférée au Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains (SIDRU) par délibération du Conseil syndical du 24 juin 2002.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les rapports annuels 2009.

Il est pris acte des rapports annuels sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets en 2009.

42°/ RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE DISTRIBUTION PUBLIQUE D'EAU POTABLE EN 2009

Le Maire donne la parole à **Mme DRACOULI** :

La loi dite « loi Barnier » impose aux communes d'informer les administrés sur la qualité et le prix de certains services comme la fourniture et la distribution de l'eau. Ce rapport doit répondre à une meilleure transparence et information des usagers.

Le texte modifié introduit maintenant des indicateurs de performance.

De plus, ces indicateurs permettent entre autres d'apprécier la qualité des prestations fournies et d'évaluer leur inscription dans la stratégie d'avoir une consommation d'eau raisonnée.

Le service public de production, traitement et distribution de l'eau potable est délégué au Centre Régional des Yvelines Lyonnaise des Eaux. Quatre avenants successifs ont été signés. Ce contrat arrivera à échéance le 28 mars 2015.

L'eau distribuée à Poissy provient majoritairement de l'usine de Flins - Aubergenville et en appoint de l'usine de Poissy (pour 1,1 %). La Ville de Poissy utilise 9 % de l'eau produite. Le volume consommé correspond à un rendement du réseau de 82,1 %.

En 2009, la Lyonnaise des Eaux a desservi 4.768 clients.

Le décret de 2001 impose une teneur en plomb dans l'eau de 50 microgrammes par litre mais devra atteindre 10 microgrammes par litre en 2013. Afin d'obtenir ce résultat, la mise aux normes de tous les branchements pour supprimer le plomb est en cours.

L'objectif est de réhabiliter 2.401 branchements. En trois ans, nous avons atteint 61 % de cet objectif.

Des travaux sur la RD 113 ont également permis de remplacer un certain nombre de conduites.

L'eau distribuée au robinet des particuliers est très contrôlée, d'une part par le délégataire, d'autre part par l'Agence Régionale de Santé pour assurer la sécurité des consommateurs.

En 2009, aucune non-conformité n'a été trouvée sur le réseau, après 74 prélèvements.

Tous les résultats ont été conformes aux normes, en dehors d'un prélèvement fait à l'école Montaigne. Il ne concernait pas l'eau mais plutôt un accessoire de robinetterie. Le dépassement n'a pas été confirmé après une deuxième analyse.

Toutefois, afin d'éviter que cette situation ne se renouvelle, la Lyonnaise des Eaux préconise d'identifier les parties du réseau susceptibles de contenir du nickel et de les remplacer.

Le rapport annuel confirme donc la bonne qualité de l'eau et fait ressortir des résultats satisfaisants.

On peut toutefois signaler que l'eau est particulièrement incrustante, ce qui est sans conséquence pour la santé. Cependant, la Lyonnaise des Eaux a décidé d'affiner le réglage du PH pour protéger les appareils.

Le prix de l'eau peut se décomposer en deux parties : la distribution et la partie relative à l'assainissement, collecte et traitement. En 2009, le coût était de 1,66 € par m³ T.T.C. En 2008, il s'élevait à 1,63 € par m³ T.T.C., soit une augmentation de 2 %. Au titre de la collecte et du traitement des eaux, le coût a augmenté de 4 %.

Le prix total du m³ d'eau et d'assainissement à Poissy en 2009 pour un usager se situe à 3,46 € T.T.C. (3,36 € en 2008), soit une augmentation de 3 %.

Les rapports 2009 du délégataire ont été présentés à la Commission consultative des services publics locaux le 14 octobre 2010. Conformément à loi, le dossier est consultable au Service Environnement de la Ville de Poissy. Il sera mis en ligne sur le site Internet.

Il est pris acte des rapports annuels sur le prix et la qualité du service de distribution publique d'eau potable en 2009.

43°/ A 50°/ RAPPORTS D'ACTIVITES 2009 DES SYNDICATS INTERCOMMUNAUX AUXQUELS LA VILLE DE POISSY EST ADHERENTE

Le Maire :

Les rapports d'activités 2009 des syndicats intercommunaux sont consultables en mairie. Vous pouvez aller les voir quand vous le voulez.

43°/ SYNDICAT INTERCOMMUNAL A VOCATIONS MULTIPLES (S.I.V.O.M.)

Il est pris acte du rapport d'activités 2009 du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples.

44°/ SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LA DESTRUCTION DES RESIDUS URBAINS (S.I.D.R.U.)

Il est pris acte du rapport d'activités 2009 du Syndicat Intercommunal pour la Destruction des Résidus Urbains.

45°/ SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE DEVELOPPEMENT DE LA COMMUNICATION (S.I.D.E.COM)

Il est pris acte du rapport d'activités 2009 du Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication.

46°/ SYNDICAT MIXTE D'ETUDES POUR LA REOUVERTURE DE LA GRANDE CEINTURE (S.M.E.R.G.C.)

Il est pris acte du rapport d'activités 2009 du Syndicat Mixte d'Etudes pour la Réouverture de la Grande Ceinture.

47°/ SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT DE LA REGION DE L'HAUTIL (S.I.A.R.H.)

Il est pris acte du rapport d'activités 2009 du Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de l'Hautil.

48°/ SYNDICAT D'ENERGIE DES YVELINES (SEY 78)

Il est pris acte du rapport d'activités 2009 du Syndicat d'Energie des Yvelines.

49°/ SYNDICAT MIXTE D'AMENAGEMENT, DE GESTION ET D'ENTRETIEN DES BERGES DE LA SEINE ET DE L'OISE (S.M.S.O.)

Il est pris acte du rapport d'activités 2009 du Syndicat Mixte d'Aménagement, de Gestion et d'Entretien des Berges de la Seine et de l'Oise.

50°/ SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES ETABLISSEMENTS POUR HANDICAPES DU VAL DE SEINE (S.I.E.H.V.S.)

Il est pris acte du rapport d'activités 2009 du Syndicat Intercommunal des Etablissements pour Handicapés du Val de Seine.

51°/ VŒU : VOTATION CITOYENNE SUR LE DROIT DE VOTE DES RESIDENTS ETRANGERS AUX ELECTIONS LOCALES

Le Maire :

Ce vœu fait couler beaucoup d'encre.

La question du droit de vote et d'éligibilité des résidents étrangers est posée depuis plus de trente ans en France.

Encore récemment, l'Assemblée Nationale a examiné une proposition de loi constitutionnelle sur le « droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales des étrangers non ressortissants de l'Union européenne résidant en France ». Celle-ci a été repoussée le 30 mars 2010 par 313 députés de la majorité présidentielle qui ont ainsi rejeté l'idée de demander aux Français de se prononcer sur cette question par référendum. L'adoption de cette proposition de loi, identique à celle déjà adoptée en mai 2000 par l'Assemblée Nationale, aurait mis fin à la mise à l'écart de tous ces résidents étrangers pour ce qui concerne la vie de leur cité.

Une occasion ratée également pour enrayer le sentiment d'injustice ressenti dans la population qui aspire à l'égalité de tous les citoyens de ce pays.

La citoyenneté est le droit pour toute personne de participer aux prises de décisions qui la concernent. Etrangers comme nationaux sont impliqués dans la vie de la cité et le « vivre ensemble » : ils participent à la vie économique, sociale et associative et contribuent déjà à la vie citoyenne en étant responsables d'associations, délégués syndicaux, représentants de parents d'élèves, électeurs pour la désignation des conseils de prud'hommes, etc ...

L'extension de cette citoyenneté a déjà eu lieu pour une partie des étrangers, ceux de l'Union européenne qui peuvent voter aux élections municipales et européennes. Il s'agit maintenant de donner les mêmes droits à tous les étrangers. Il n'est pas indifférent de rappeler que la majorité des pays de l'Union européenne (17 pays sur 27) a instauré totalement ou partiellement ce droit.

Les résidents étrangers doivent être enfin considérés comme des citoyens à part entière par la République.

De nombreuses campagnes en faveur du droit de vote et d'éligibilité des étrangers ont déjà été menées depuis le début des années 90, date du premier collectif d'initiative en faveur de ce droit, « j'y suis, j'y vote » prolongé par les trois collectifs « Même sol, mêmes droits, même voix », « Un résident, une voix », « Pour une citoyenneté européenne de résidence », qui se sont ensuite regroupés dans le collectif « Votation Citoyenne » depuis la campagne de 2002. Depuis lors, des campagnes nationales, relayées au niveau local, se sont succédées, contribuant ainsi à l'adhésion progressive de l'opinion publique.

Le collectif Votation Citoyenne de Poissy participe à la nouvelle campagne nationale en appelant les Pisciacais à participer à la votation citoyenne sur le droit de vote de résidents étrangers aux élections locales, du 8 au 12 décembre 2010, dans différents points de la ville.

Le Conseil Municipal de la Ville de Poissy, réuni le 30 novembre 2010, émet le vœu de soutenir cette initiative et invite l'ensemble des habitants de notre ville à participer à cette consultation populaire pour aller vers un suffrage réellement universel.

Le Maire donne la parole à **M. DEBUS** :

Monsieur le Maire, lors de ce Conseil municipal, un vœu nous est proposé au vote concernant la question du droit de vote et de l'éligibilité des résidents étrangers aux élections.

Le débat sur l'identité nationale déjà galvaudé au niveau national il n'y a pas si longtemps de cela va-t-il encore en sortir grandi par cet angle ?

Faut-il rappeler que sur le fronton des mairies, c'est l'inscription « République Française » (je tiens bien à souligner Française) qui y figure. A Poissy comme ailleurs, bien sûr.

Car en lisant que « La citoyenneté est le droit pour toute personne de participer aux prises de décisions qui la concernent. Au même titre que les Français, les étrangers participent à l'économie et à la vie sociale du pays en travaillant, mais aussi en s'impliquant dans des associations », il se pose une nouvelle fois la question « Qu'est-ce qu'être Français ? » ou plutôt « Qu'est-ce qu'être citoyen français ? ».

Faut-il donc raviver ce débat ? Faut-il aussi détricoter un peu plus les bases de notre République ? Car l'idée fort sympathique du « citoyen du monde » révèle un concept qui l'est bien moins. L'angélisme mâtiné de convoitise électorale est totalement irresponsable (de ce fait).

Payer des impôts ou des cotisations ne fait pas de n'importe qui un citoyen, et encore moins un citoyen français.

Pour votre culture générale, je vous recommande la lecture du dernier numéro d'HISTORIA qui traite précisément du sujet « être Français » et de l'acquisition de la nationalité Française.

J'ajouterai que faire revenir le sujet sur l'identité nationale par cet angle ne peut que servir les extrêmes. Pour aider à les remettre en selle, on ne s'y prendrait pas autrement.

J'aurais préféré voir des propositions concrètes et réalistes pour l'emploi et le développement économique du pays (et même la sécurité).

Au lieu de cela, force est de constater que l'essentiel est oublié, ce qui démontre une fois de plus que certains vivent dans un autre monde, loin des réalités et des réelles préoccupations des Français.

Je voterai donc contre ce vœu.

Le Maire donne la parole à **M. RAYNAL** :

J'ai une question à vous poser. Il est écrit : « dans différents points de la ville ». J'aurais aimé savoir (car le 8 approche) dans quels lieux de la Ville seront organisés les différents points de votation citoyenne (pour reprendre l'expression). C'est ma première question.

Le Maire :

L'information est dans « Le Pisciacais ».

M. RAYNAL :

Je n'ai pas encore lu « Le Pisciacais » mais je vais le faire avec grand plaisir.

Deuxième chose : je vous demande une modification. Ce n'est pas la première fois que je le fais. Ce n'est pas le Conseil municipal de Poissy. Il s'est réuni ce soir mais ce n'est pas lui qui demande. Ce sont ceux qui sont d'accord à l'intérieur de votre groupe ou de nos collègues avec ce vœu. Déjà, si j'entends Monsieur DEBUS ... A partir du moment où l'ensemble des élus de cette assemblée ne soutiennent pas votre vœu, on ne peut pas écrire que le Conseil Municipal de la Ville de Poissy soutient ou émet le vœu. Ce n'est pas possible.

Le Maire :

Je crois que vous n'avez pas compris que vous étiez minoritaires (peut-être). Nous, nous sommes majoritaires et nous allons faire ressortir que la majorité du Conseil municipal de Poissy a voté ce vœu.

M. RAYNAL :

Mais écrivez-le.

Le Maire :

Il sera envoyé bien sûr en préfecture. Un certain nombre de villes de France vont faire la même chose. A un moment, il va bien falloir aussi que nos députés prennent leurs responsabilités dans leur vote et dans leur choix. Peut-être que les petits élus que nous sommes, modestes ... J'ai lu cela dernièrement dans la presse ... Nous pourrions peut-être dans ce cadre-là faire remonter quand même un certain nombre de ...

M. RAYNAL :

Monsieur le Maire, il n'y a pas de petits élus. Il n'y a que les élus de la République.

Le Maire :

Pour moi non plus mais ...

M. RAYNAL :

Il n'y a que les élus de la République.

Si vous ne modifiez pas la phrase ... Même s'il s'agit d'un vœu et que ça n'a pas plus d'intérêt que cela, indiquez bien ceux qui l'ont voté et ceux qui ne l'ont pas voté lorsque vous envoyez la délibération.

Le Maire :

Evidemment.

M. RAYNAL :

D'accord.

Le Maire :

Evidemment.

M. RAYNAL :

Troisième chose : nous nous abstiendrons, du moins nous ne prendrons pas part au vote car ce débat ne doit pas se tenir dans cette assemblée. Comme il est judicieusement raconté dans le préambule de votre vœu, cela se fait à l'Assemblée Nationale et au Sénat.

Le Maire :

D'accord.

**Cette délibération est approuvée à la majorité des votants, moins 1 voix contre : M. DEBUS, et 8 non participation au vote : Melle DOMONT M. RAYNAL
Mme DOMERGUE Mme XOLIN M. BIHANNIC Mme DELAROUZÉE
M. MONNIER Melle EL MASAUDI.**

Le Maire :

Avant de conclure, le groupe MODEM souhaite faire une intervention.

Le Maire donne la parole à **M. BERTRAND :**

Monsieur le Maire, mes chers collègues, mesdames et messieurs, en mars 2008, les habitants de Poissy ont souhaité renouveler leur équipe municipale en votant pour la liste d'union « Poissy pour Tous ». Pour une ville de la taille de Poissy et conformément aux règles électorales, cela signifiait l'installation de 30 personnes élues dans la majorité et 9 dans l'opposition, ce qui compose le Conseil municipal où nous siégeons ce soir. Dans toutes les villes de France, le groupe majoritaire se réunit pour mettre en place des actions en conformité avec le groupe pour lequel il a été élu (dans toutes les villes de France sauf Poissy). Car voilà maintenant un an que ce groupe majoritaire n'a pas été réuni. Monsieur le Maire, nous vous avons interpellé en décembre dernier à ce sujet puis nous vous avons ensuite écrit en recommandé (avec copie au Préfet), courrier auquel vous avez répondu. Mais cela n'a servi à rien car le groupe majoritaire n'a pas été réuni. Pour nous, cette attitude est irresponsable et nous montre la façon dont vous gérez idéologiquement la commune de Poissy. Elle nous permet de comprendre pourquoi tant d'affaires éclatent depuis des mois (celle de Monsieur ALLAOUCHICHE, les problèmes de la Mission Locale, vos refus d'obtempérer aux demandes de la CADA). En agissant de la sorte, vous trahissez les électeurs qui ont voté pour une liste d'union et vous nous prouvez ainsi votre opacité et votre incapacité à gérer une ville comme Poissy. Nous sommes dans le groupe majoritaire, et nous y resterons, non pas parce que vous l'avez décidé mais parce que les Pisciacais l'ont voulu. Mettez-vous bien cela dans la tête.

Le Maire :

Monsieur DEBUS a fait une demande portant sur l'ensemble et l'historique des réponses données aux questions formulées dans son courrier daté du 4 décembre 2009.

M. DEBUS :

Oui. Cette question appelle des réponses de votre part.

Le Maire :

Le 4 décembre 2009, il y a eu un courrier de Monsieur DEBUS. Dans ce courrier, Monsieur DEBUS fait différentes demandes dues notamment à son passage dans l'opposition (mise à disposition d'un local, droit d'expression dans le journal municipal, etc ...).

S'agissant de la demande de communication de documents administratifs, dans ce courrier, Monsieur DEBUS ne demande que « le détail poste par poste des frais de bouche et avantage en nature 2009 de l'ensemble des membres du Conseil municipal ».

Par courrier, le Maire lui répond le 8 février 2010. Réponse sur les différents points du courrier et sur la demande précise des frais de bouche : nous lui indiquons que ces informations sont tenues à sa disposition et nous l'invitons à prendre rendez-vous avec moi afin de pouvoir lui indiquer les différents éléments de réponse qu'il souhaite.

Entre-temps, Monsieur DEBUS s'est rendu sans rendez-vous au Secrétariat Général afin que lui soient communiqués ces éléments. Bien entendu, le service du Secrétariat Général ne détient pas ces informations et l'a orienté vers mon secrétariat pour prendre un rendez-vous qu'il n'a semble-t-il jamais pris.

Monsieur DEBUS nous a réécrit le 24 avril 2010. Monsieur DEBUS réitère sa demande sur les frais de bouche et avantages en nature de l'ensemble des membres du Conseil municipal.

Il fait valoir également de nouvelles demandes :

- copie des appels d'offres et factures des marchés de plus de 20.000 euros relatifs à la MCSA et noms et critères de choix des entreprises retenues,
- copies des appels d'offres et factures des marchés relatifs aux séjours jeunesse pour les années 2008 et 2009,
- pour 2008 et 2009, la liste des infractions, amendes et noms des conducteurs incriminés pour le véhicule C8 plus les lieux des infractions et nombre de points retirés, avec photos à l'appui,
- copie de l'étude sur le commerce local Pisciacais,
- critères d'attribution des subventions accordées aux associations pour 2010.

Le 30 juin 2010, la Ville répond à Monsieur DEBUS. Suite à ce courrier, nous lui avons fait savoir que nous avons besoin d'un certain nombre de précisions sur :

- la liste des avantages en nature qu'il souhaitait examiner,
- s'agissant des marchés MCSA et séjours jeunesse, le détail des pièces de la procédure de consultation qu'il souhaitait se voir remettre.

Sur la question des infractions commises avec le C8, nous lui avons indiqué avoir saisi la CADA sur ce point, notamment par rapport à la notion de respect de la vie privée des personnes concernées par la question posée.

Enfin, sur les critères d'attribution des subventions aux associations pour 2010, Monsieur DEBUS a été reçu le 18 mai 2010 à 18h00 par Madame VINAY et Monsieur CHAUFER, lesquels ont répondu à l'ensemble de ses questions sur ce sujet.

Il y a eu une lettre de la CADA le 9 juillet 2010, suite à la saisine de Monsieur DEBUS puisqu'il estimait que nos réponses n'arrivaient pas assez vite.

La CADA nous fait savoir que les documents demandés sont communicables mais nous précise que :

- s'agissant des appels d'offres, la demande manque de précision en ce que la notion de respect du secret en matière industrielle et commerciale doit être respectée,
- s'agissant de la demande relative aux infractions routières recensées sur le véhicule C8, la CADA se déclare incompétente pour juger de cette communication.

Par une lettre du 6 août 2010, la Ville transmet les documents demandés relatifs aux subventions des associations pour 2010 plus l'étude sur le commerce local Pisciacais.

Le 4 octobre 2010, la Ville a fait un courrier de synthèse qui reprend l'ensemble des demandes de Monsieur DEBUS :

- sur les appels d'offres, nous sommes toujours dans l'attente de ses précisions mais lui indiquons qu'il peut toujours se référer au site Internet de la Ville qui recense l'ensemble des consultations de plus de 15.000 euros passées par la commune,

- sur les avantages en nature et frais de bouche des élus, et face au manque de précision de la demande, nous lui indiquons qu'aucun document reprenant l'ensemble de ces éléments n'existe en tant que tel, et qu'à ce titre, la loi du 17 juillet 1978 ne s'applique pas (elle n'impose que la transmission des documents existants),

- sur les infractions, bien que la CADA ne nous ait pas ordonné de répondre, nous lui indiquons qu'une seule verbalisation a été constatée et que l'agent est actuellement redevable du montant de la contravention.

Je crois que nous avons répondu à l'ensemble des questions. Si vous avez autre chose, Monsieur DEBUS, vous pouvez continuer à m'écrire.

Je vous souhaite une bonne soirée, mes chers camarades.